



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Nouvelle-Calédonie

-----  
PROVINCE SUD

SECRETARIAT GENERAL

N°32-2005/APS

Du 22 novembre 2005

## R A P P O R T

### A

#### L'assemblée de la province Sud

**OBJET :** Habilitation du président de la Province Sud à signer avec l'Etat le contrat de développement, le contrat d'agglomération, le contrat avec les communes de l'intérieur et le contrat inter-collectivité pour la période 2006-2010

**P. J. :** Un projet de délibération.

#### I-PREAMBULE

L'accord de Nouméa a fixé le cadre au sein duquel la Nouvelle-Calédonie devra évoluer au cours quinze ou vingt prochaines années. Il fixe notamment les grandes orientations ainsi que les objectifs prioritaires que sont le développement économique et social, le rééquilibrage entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie et la formation des hommes.

Afin de permettre la réalisation de ces objectifs, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que des contrats de développement pluriannuels seraient conclus entre l'Etat d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les provinces d'autre part.

Parallèlement à ces contrats de développement la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 permet la mise en place de contrats Etat/communes qui concernent les 4 communes de l'agglomération et les 9 communes de l'intérieur, qui visent également le développement économique, social et culturel des communes ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est ainsi que des contrats Etat/communes hors agglomération ont été signés pour la période 2000-2004 par huit des neuf communes de brousse de la Province Sud ainsi qu'un contrat de ville avec chaque commune de l'agglomération (Nouméa, Dumbéa, Mont Dore, Païta) sur la période de 1993-1997 prolongé par un contrat d'agglomération entre 1998 et 2004, avec la participation de la province Sud.

La génération de contrats 2006-2010 s'inscrit dans cette démarche partenariale avec l'Etat et les communes. Cette démarche se voit conforté et à amplifier.

C'est ainsi, dans un souci de développement harmonieux de l'ensemble de son territoire et dans le cadre du rééquilibrage agglomération-Intérieur, que la Province Sud a décidé d'associer son effort à celui de l'Etat. Cet engagement fort de la Province Sud se traduit au travers de sa participation financière, à parité avec celle de l'Etat notamment en ce qui concerne le contrat avec les 9 communes de l'intérieur.

## **II-LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

La province Sud regroupe aujourd'hui 71,2 % de la population totale de la Nouvelle-Calédonie, alors que 9,2 % de la population se trouve en province des îles Loyauté et 19,3 % en province Nord. 164.235 des 230.789 calédoniens vivent en province sud, dont 90% résident dans l'agglomération du Grand Nouméa. Les 10% restants vivent dans les neuf communes de brousse de la Province Sud : Boulouparis, Bourail, Farino, l'Île des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté, Poya Sud.

Les chiffres du dernier recensement de la population en 2004 attestent qu'entre 1989 et 2004, la part relative de la province Nord et de la province des îles Loyauté rapportée à la population totale de la Nouvelle-Calédonie a baissé mais que la province Sud a connu un accroissement démographique de 46,9 %, contre 23,2 % pour les îles Loyauté et 28,8 % pour le Nord.

En province Sud la dynamique industrielle est très soutenue avec le développement du secteur minier caractérisé par la construction de l'usine métallurgique de la société GORO NICKEL. La montée en puissance de l'activité minière dans le sud du pays générera un certain nombre d'effets qu'il faudra anticiper au travers des politiques provinciales dans le domaine économique et social. L'accroissement de la monétarisation entraînera des bouleversements au niveau des modes de vie et des habitudes locales.

Le prochain « boom du nickel » s'inscrit dans un phénomène d'urbanisation accéléré, lié lui-même à l'augmentation de la population en province Sud, dont une partie s'explique par l'exode rural en provenance des provinces Nord et des Iles Loyauté vers la capitale, phénomène qui s'est accéléré ces dernières années. Cette situation engendre systématiquement des besoins nouveaux en matières d'habitat social, d'équipement et infrastructures collectives, de santé, d'éducation, de formation, de recherche et d'emploi dans tous les secteurs de l'économie sachant que chaque année ce ne sont pas moins de 1000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail calédonien.

De plus, le choix de la Nouvelle-Calédonie comme pays d'accueil des prochains jeux du Pacifique Sud en 2011 ouvre de nouvelles perspectives au développement culturel et sportif. La mise aux normes internationales des équipements existants et la réalisation d'infrastructures culturelles et sportives nouvelles sont rendus nécessaires. Cette perspective favorisera également l'activité touristique mais elle sera aussi l'occasion de valoriser le patrimoine historique local.

Afin de soutenir cette dynamique, les actions jugées prioritaires ont fait l'objet de négociation entre la province Sud, l'Etat et les partenaires institutionnels et ont été inscrites dans les 4 contrats pour la période 2006-2010. Il s'agit :

- du contrat entre l'Etat et la province sud,
- du contrat entre l'Etat, les communes de l'agglomération et la province Sud,
- du contrat entre l'Etat, la province Sud et les 9 communes de l'intérieur,
- du contrat inter-collectivité (Etat/provinces Sud, Nord, Iles Loyauté et la Nouvelle-Calédonie)

## **III-LES GRANDS AXES DES CONTRATS 2006-2010 EN PROVINCE SUD**

S'agissant du contrat de développement entre l'Etat et la province sud pour la période 2006-2010, celui-ci porte quant à lui sur des axes majeurs du développement durable et solidaire de la province sud mis en évidence pour les 5 prochaines années; il traduit des ambitions fortes notamment s'agissant de la politique du logement social.

L'Etat et la province sud sont également présents aux côtés des communes du Grand-Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta), dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010 qui

traite de l'aménagement du territoire et du développement social des quatre villes. La province sud a souhaité ainsi, par une participation financière importante et en augmentation par rapport à la période 2000-2004, marquer sa volonté d'aider les communes dans leur développement, particulièrement s'agissant des investissements communaux liés à l'habitat social.

S'agissant des contrats Etat/communes, les premiers ont été signés en province sud pour la période 2000-2004 par huit des neuf communes de brousse. La génération de contrats 2006-2010 poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie des populations. Dans un souci de développement harmonieux de l'ensemble de son territoire, la province Sud a, pour la première fois, décidé d'unir son effort financier de façon contractuelle à celui de l'Etat pour soutenir les communes rurales dans la réalisation d'infrastructures routières, d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'équipements publics.

Enfin, le contrat inter-collectivités permet à la province sud, aux côtés des deux autres provinces et de la Nouvelle-Calédonie, de contractualiser avec l'Etat sur des programmes d'envergure touchant au développement universitaire, culturel, à la recherche agronomique appliquée au développement ainsi que le soutien à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Dans les prochains chapitres l'examen du contenu de chaque nouveau contrat sera précédé par un bilan des principales opérations des différents contrats, menées sur la 2000-2004.

#### **IV- LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT-PROVINCE SUD 2006-2010**

##### **4.1. Rappel préalable : Le contrat de développement 2000-2004 et l'avenant 2005**

Le montant global des opérations du contrat s'est élevé à **16.085.000.000 F CFP**. Cette enveloppe a été portée à **18.078.713.842 F CFP** avec l'ajout des crédits supplémentaires d'un montant de **2.623.713.842 F CFP** concernant le prolongement du contrat sur l'année 2005.

Les objectifs prioritaires de ce contrat s'organisaient autour de 3 axes majeurs :

- **l'habitat social** et le cadre de vie qui, comme dans les précédents contrats constituaient la première priorité. Une enveloppe de **8,244 milliards F CFP** a été mobilisée par la Province Sud pour conduire ce programme avec une part contractualisée à hauteur de **4,04 milliards F CFP**.

<b>Années</b>	<b>Locatifs</b>	<b>Accession</b>	<b>Total</b>
<b>2000</b>	296	118	414
<b>2001</b>	105	107	212
<b>2002</b>	188	77	265
<b>2003</b>	176	198	374
<b>2004</b>	742	175	917
<b>2005</b>	558	60	618

Source : DEPS

On note dans le tableau ci-dessus qu'entre 2000 et 2003 ce sont 1265 logements qui ont été conventionnés soit en moyenne 316 logements par an, **alors que sur les années 2004 et 2005, ces conventionnements ont concerné 1535 logements donc en moyenne 768 logements par an**, soit plus du double de la moyenne annuelle du nombre de logements conventionnés entre 2000 et 2003.

Ce sont également **2,800 milliards F CFP** contractualisé à hauteur de 50% avec l'Etat, qui ont été consacrés aux routes de la Province Sud. 48%, de cette enveloppe soit 1,210 milliards F CFP ont concerné des routes de l'agglomération (RP1, RP7, Route de magenta, 8 giratoires etc.) et 1,590 milliards F CFP ont permis de financer 80 kilomètres routes hors agglomération (boucle de Tiaré, route de l'Île des pins, route de Ouano etc) dont certaines sont des routes communales.

- **L'insertion des jeunes et l'action en faveur des plus démunis** : Ce sont **3,150 milliards F CFP** qui ont permis sur le contrat de développement 2000-2004, de soutenir les actions en faveur des populations en difficultés. A cela s'ajoutent les actions en faveur de la jeunesse que ce soit dans le domaine des équipements sportifs de proximité mais également dans le domaine socio-éducatif, avec les mesures d'insertion par le biais de la Missions Insertion des Jeunes (MIJ) et de ses antennes décentralisées dans l'intérieur.

La signature de l'avenant 2005 pour un montant de 420 millions F CFP a permis à la Province Sud de poursuivre le financement des actions d'insertion et le financement de la Mission d'Insertion des jeunes (MIJ).

- **Le développement économique** : Ce sont **1,890 milliards F CFP** qui ont été consacrés d'une part au secteur du tourisme à hauteur de 890,1 millions F CFP et d'autre part , 1 milliards F CFP pour les opérations d'adduction d'eau potable (AEP) (600 millions F CFP) et d'assainissement (400 millions F CFP). On notera au passage que les opérations d'assainissement et d'adduction d'eau potable relèvent de la maîtrise d'ouvrage communale, ce qui complique la tâche de la Province quand les communes ne possèdent pas de schémas directeur d'AEP et Assainissement.

Ainsi, le partenariat entre la Province Sud et l'Etat à permis de mobiliser une enveloppe globale de **18,708 milliards F CFP** pour conduire les actions programmées sur la période 2000-2005. Cette enveloppe globale se compose de 16, 085 milliards F CFP du contrat de développement 2000-2004 et de 2,623 milliards F CFP au titre de l'avenant 2005.

L'Etat et la province sont intervenus respectivement à hauteur de 50% sur la période 2000-2005, soit une intervention respective de **9, 353 milliards de F CFP** donc **1,870 milliards F CFP par an et par partenaire**.

#### **4.2. Le contrat de développement 2006-2010**

Le contrat de développement 2006/2010 passé entre l'Etat et la province sud s'inscrit dans une démarche politique de développement durable et solidaire portée par la Province Sud.

Il s'organise autour de 5 enjeux majeurs :

- l'habitat social,
- la découverte et la protection de l'environnement,
- les actions en faveur de l'insertion et de la formation de la jeunesse,
- le projet Goro-Nickel et les mesures d'accompagnement socio-économiques,
- les mesures de soutien aux actions culturelles et au développement de la citoyenneté.

**Le montant total des opérations contractualisés sur la période 2006-2010 s'élève à 16.586.500.000 F CFP** avec un engagement provinciale à hauteur de 49,79% soit 8.258.350.000 F CFP sur les cinq prochaines années. L'Etat est sollicité à hauteur de 8.258.350.000 F CFP soit 49,79%, le résiduel est couvert par la contribution des communes, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage provinciale.

Plan de financement en F CFP – Contrat de développement Etat-Province sud 2006-2010 :

	Etat	%	Province	%	Communes	%	Total
<b>1 – habitat social</b>	5 000 000 000	50,00	5 000 000 000	50,00	0	0	10 000 000 000
<b>2 – découverte et protection de l'environnement</b>	365 200 000	49,55	365 200 000	49,55	6 600 000	0,90	737 000 000
<b>3 - actions en faveur de l'insertion et de la formation de la jeunesse</b>	1 976 250 000	49,81	1 976 250 000	49,81	15 000 000	0,38	3 967 500 000
<b>4 - Projet Goro-Nickel et mesures d'accompagnement</b>	617 500 000	50,00	617 500 000	50,00	0	0	1 235 000 000
<b>5 - Mesures de soutien aux actions culturelles et au développement de la citoyenneté</b>	299 400 000	46,28	299 400 000	46,28	48 200 000	7,75	647 000 000
<b>TOTAL CD</b>	<b>8 258 350 000</b>	<b>49,79</b>	<b>8 258 350 000</b>	<b>49,79</b>	<b>69 800 000</b>	<b>0,42</b>	<b>16 586 500 000</b>

4.2. 1 – L'habitat social :

Il est crucial de pouvoir offrir une réponse concrète aux 6.500 foyers en attente d'un logement.

Sur la période 2006-2010, la province a pour ambition de réaliser la construction d'environ **1.000 logements sociaux nouveaux par an** sur l'agglomération du Grand-Nouméa (dont 650 en locatifs, 350 en accessions à la propriété) et la réhabilitation de 60 logements. L'atteinte de cet objectif étant de nature à satisfaire la demande sur les 5 ans qui viennent, mais nécessitant de multiplier l'effort par 3 par rapport à la période 2000-2005 (350 logements programmés par an en moyenne).

Les opérateurs ont dès à présent en portefeuille des réserves foncières permettant de réaliser environ 4100 à 4200 logements sur les 5 ans qui viennent dans l'agglomération du Grand-Nouméa. Les programmes sont d'ores et déjà pré-identifiés et pré-positionnés par les opérateurs (Nouméa 1500 logements, Dumbéa 1500, Mont-Dore 600 et Païta 500). Ces réserves foncières maîtrisées par les opérateurs représentent aujourd'hui un total de 338 Ha et se répartissent de la manière suivante :

- SIC : 290,50 Ha pour 2875 logements
- SEM d'AGGLO : 42,43 Ha pour 1055 logements
- FCH : 5 Ha pour 270 logements

Dans cette perspective, les modalités de financement du logement social qui, jusqu'ici, se résumaient à des subventions directes de la province et de l'Etat via le contrat de développement complétées par un prêt logement social (PLS-NC) de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur 35 ans, doivent être revues au travers d'une ingénierie financière adaptée à l'enjeu de production de 1000 logements sociaux/an. Il faut pouvoir faire beaucoup plus de logements avec quasiment le même niveau de crédits budgétaires des collectivités que sur la période 2000-2005, et maintenir des

niveaux de loyer de sortie permettant de loger des personnes qui ne peuvent se loger dans le privé faute de revenus suffisants. Les principales mesures envisagées ou préconisées sont les suivantes :

- Pour l'aide à la pierre :

- meilleure utilisation de la défiscalisation Girardin pour le logement social
- nouveaux produits bancaires (CDC prêt de type PLAI à 2.70%)
- apport de fonds propres plus important des opérateurs leur permettant de supporter une charge d'emprunt plus importante
- système de bonification des prêts pour l'accession aidée sous forme de crédits d'impôts accordés aux banques locales.

L'établissement d'un document de type Plan Local de l'Habitat (PLH) est nécessaire sur l'agglomération du Grand-Nouméa pour :

- donner une lisibilité à moyen long terme aux établissements bancaires, et pour servir de référence aux collectivités partenaires de ce programme,
- pour programmer les travaux et équipements d'infrastructures et de superstructure devant accompagner la réalisation des logements sociaux.

- S'agissant de l'aide à la personne, il est prévu qu'elle soit renforcée et réorganisée pour permettre réellement de ramener les loyers de sortie des logements sociaux à des niveaux accessibles par le public visé. L'absence de réelle solvabilisation des ménages en Nouvelle-Calédonie explique en grande partie que le système en place ne parvienne pas à loger ceux dont les revenus sont les plus modestes. C'est pourquoi la nécessité d'instaurer une aide personnalisée au logement est désormais reconnue. Reste à la concrétiser.

**Le contrat de développement 2006-2010 réserve une enveloppe de 10 000 000 000 F CFP à la construction de logements sociaux co-financée à parité entre l'Etat et la province sud soit près de 2 milliards de plus que le contrat précédent.**

A ce dispositif, on notera qu'une enveloppe supplémentaire de 500 millions F CFP par an a été sollicitée auprès du ministère du logement social pour les cinq prochaines années. Ce sont donc 2,5 milliards F CFP de crédits supplémentaires qui sont susceptibles d'abonder le contrat de développement sur la période, sous réserve d'une réponse favorable de l'Etat.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 1.1 "habitat social" :*

Etat	%	Province	%	Total
5 000 000 000	50,00%	5 000 000 000	50,00%	10 000 000 000

*4.2.2 - La découverte et la protection de l'environnement :*

Des crédits sont prévus au contrat pour un montant de 737 000 000 F CFP de manière à sensibiliser les citoyens à la découverte et à la protection de l'environnement. Les opérations de réhabilitation des mines orphelines et des sites dégradés et l'aménagement des parcs, des réserves et des aires protégées concourent à maintenir la dynamique et l'équilibre de ces milieux fragiles.

4.2.2.1 "boisement et aménagement de périmètres forestiers"

Comme opération nouvelle, cette action qui consiste à créer et aménager des zones de plantations forestières en mettant l'accent sur les essences locales de bois d'œuvre doit permettre la constitution à terme de ressources forestières ligneuses aptes à conforter la filière bois locale et la restauration d'une certaine biodiversité en réintroduisant des espèces forestières originelles (araucarias, kaoris, chênes-

gommés). Il consiste à créer et aménager 200 ha de plantations forestières, en mettant dorénavant l'accent sur les essences locales de bois d'œuvre qui, contrairement au pinus, sont très sensibles au feu, demandent des entretiens répétés pendant les 10 premières années et ont des âges d'exploitabilité plus grands (60 à 80 ans). La répartition indicative est la suivante : domaine provincial : 175 ha, terres coutumières : 25 ha.

Cela comprend les travaux suivants :

- aménagement préalable des périmètres (accès et desserte routière, équipements P.F.C.I.)
- boisement, après travail du sol et fumure de fond
- entretien des plantations (regarnis, dégagements, fertilisation)
- entretien des infrastructures (réseau de pistes et de pare-feux).

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.1 "boisement et aménagement de périmètres forestiers" :*

Etat	%	Province	%	Total
85 000 000	50,00%	85 000 000	50,00%	170 000 000

#### 4.2.2.2 "poursuite de la réalisation du sentier de grande randonnée"

Le sentier de grande randonnée (GR) traversera la Province Sud, du village de prony à la commune de Poya, en six tronçons. Ce sentier a pour vocation de faire découvrir aux visiteurs de la Nouvelle-Calédonie et ses résidents, les paysages, la flore, des sites naturels remarquables et des sites à caractère historique ou culturel, en même temps qu'à favoriser l'hôtellerie et la restauration dans l'intérieur. Sa réalisation sera poursuivie sur la période 2006-2010 en concertation avec les acteurs locaux pour la définition du tracé et la réalisation des aménagements (ouverture, nivellement, balisage, construction de refuges...). Les différents tronçons de 10 à 20 kilomètres (entre 5 et 8 heures de marche par jour) en moyenne à réaliser sur la période sont les suivant : Dumbéa-Boulouparis et Boulouparis-Bourail.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.2 "poursuite de la réalisation du sentier de grande randonnée" :*

Etat	%	Province	%	Total
50 000 000	50,00%	50 000 000	50,00%	100 000 000

#### 4.2.2.3 "sentier de promenade et de découverte de la mangrove"

Il s'agit de réaliser à Nouméa des sentiers à vocation éducative et récréative pour intégrer les mangroves les mieux préservées dans les aménagements urbains, permettant ainsi à la fois une valorisation touristique et économique de la mangrove et la protection d'un environnement menacé.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.3 "sentier de promenade et de découverte de la mangrove" :*

Etat	%	Province	%	Total
40 000 000	50,00%	40 000 000	50,00%	80 000 000

#### 4.2.2.4 "réhabilitation des sites dégradés et miniers orphelins"

Il importe de protéger les écosystèmes aquatiques et marins et la ressource en eau, réparer les dégâts causés par les feux, reconstituer un couvert végétal durable pour favoriser l'intégration paysagère et restaurer une certaine biodiversité végétale sur les mines orphelines et les sites dégradés. Des techniques de génie civil et hydraulique seront mises en œuvre à cet effet pour rétablir les voies d'accès aux sites, réaliser des aménagements pour limiter la progression des feux, maîtriser les écoulements. De même des techniques de génie végétal viseront à produire et mettre en terre des plants d'espèces endémiques du maquis minier ou représentatives des sites concernés.

Au titre des ces opérations nouvelles, une enveloppe de 36 millions de F CFP concerne les sites dégradés, à raison de 6 millions de F CFP par an ; Seule la tranche 2006, qui concerne Mourange au Mont-Dore, est actuellement définie ; Le contenu des tranches ultérieures, dont une partie concernera des communes rurales, n'est pas à ce jour arrêté.

Une enveloppe de 235 millions de F CFP concerne les sites miniers orphelins ; ces derniers sont pour leur quasi-totalité situés dans les communes de l'agglomération car les sites miniers non actuellement exploités des communes rurales ne sont que très rarement orphelins, les sociétés minières voulant se réserver la possibilité de réouvrir les sites dans les cas où l'évolution des techniques d'exploitation, ou du marché, en assurerait de nouveau la rentabilité.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.4 "réhabilitation des sites dégradés et miniers orphelins" :*

Etat	%	Province	%	Total
135 500 000	50,00%	135 500 000	50,00%	271 000 000

#### 4.2.2.5 "aménagement du parc des grandes fougères"

Le contrat de développement permettra la création d'un nouveau parc naturel au Col d'Amieu sur les communes de Farino, Moindou et Saraméa, pour conserver un périmètre de forêt primaire (4000 ha) et le valoriser tout en soutenant le développement économique en périphérie (tourisme environnemental, artisanat, petite agriculture).

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.5 "aménagement du parc des grandes fougères" :*

Etat	%	Province	%	communes	%	Total
29 700 000	45,00%	29 700 000	45,00%	6 600 000	10%	66 000 000

#### 4.2.2.6 "recensement botanique des aires protégées terrestres"

Un telle action vise à recenser et géoréférencer le patrimoine botanique et zoologique des aires protégées. Les outils de suivi et la formation des personnels seront développés.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 2.6 "recensement botanique des aires protégées terrestres" :*

Etat	%	Province	%	Total
25 000 000	50,00%	25 000 000	50,00%	50 000 000

#### 4.2.3 – Les actions en faveur de l'insertion et de la formation de la jeunesse :

Le présent contrat prévoit une enveloppe de 3 967 500 000 F CFP, pour le financement d'un certain nombre de mesures adaptées aux besoins en équipements socio-culturels, sportifs des communes et des tribus de l'intérieur. Un certain nombre de mesures de soutien scolaire, de réhabilitation d'établissements scolaires de l'enseignement privé et d'insertion professionnelle confortent l'ensemble de cette politique en faveur des populations concernées de la province Sud.

##### 4.2.3.1 "soutien scolaire dans les communes de l'intérieur"

L'objectif global de cette action est de participer à la lutte contre l'échec scolaire par un accompagnement des familles, une aide méthodologique et une aide aux devoirs. L'amélioration du niveau scolaire des élèves en difficulté dans les communes de l'agglomération et dans les communes de l'intérieur, notamment dans les tribus est ainsi recherchée par un accompagnement qui permet le développement de leur autonomie et qui apporte une aide aux devoirs. Cette opération a été testée dès 2003 sur la commune de Bourail 2004, sur la commune de Yaté et en 2005 sur les communes de Lafoa, Farino et Sarraméa

Plan de financement en F CFP - "soutien scolaire dans les communes de l'intérieur" :

Etat	%	Province	%	Total
250 000 000	50,00%	250 000 000	50,00%	500 000 000

##### 4.2.3.2 "soutien à l'enseignement privé"

Afin de maintenir les effectifs et d'améliorer les conditions de vie scolaire dans les établissements de l'enseignement privé qui remplit en Nouvelle-Calédonie une mission de service public, le contrat de développement continuera d'aider à la remise aux normes d'hygiène et de sécurité des bâtiments, au remplacement ou à l'acquisition des équipements nécessaires, à l'entretien des locaux existants.

Le précédent contrat prévoyait une enveloppe de 1,010 milliards F CFP destinés à la réhabilitation des infrastructures et contractualisé à hauteur de 505 millions F CFP avec l'Etat.

La Province Sud a fait un effort significatif puisque 500 millions F CFP d'opérations supplémentaires seront prévues sur 2006-2010 soit une augmentation de 48,5% par rapport au contrat précédent.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 3.2 "remise aux normes, rénovations, des batiments et équipement de l'enseignement privé" :*

Etat	%	Province	%	Total
750 000 000	50,00%	750 000 000	50,00%	1 500 000 000

##### 4.2.3.3 "actions d'insertion"

Il importe de poursuivre la structuration des politiques de l'insertion, de la formation et de l'emploi. La province sud a refondu sa politique en la matière à travers son "programme d'insertion citoyenne" et souhaite intensifier les actions d'insertion déjà co-financées sur la période 2000-2005 par l'Etat, tout en les positionnant mieux vers le public le plus en difficulté. Sont donc prévus d'être financées dans ce cadre les actions de type stages d'insertion (PILOT et SAFIR), chantiers d'insertion, actions d'insertion, adultes-relais, mesures d'aides à l'emploi et à la formation notamment celles en faveur des handicapés.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 3.3 "actions d'insertion" :*

Etat	%	Province	%	Total
748 750 000	50,00%	748 750 000	50,00%	1 497 500 000

#### 4.2.3.4 "remise aux normes du centre d'accueil du Mont-Té"

Le centre socio-culturel du Mont-Té situé dans le quartier de Mont-Ravel a bénéficié des financements du contrat 1993-1999 (22.5 MF CFP) pour commencer la remise aux normes du bâtiment. L'état général des autres bâtiments (petit théâtre, bureaux, maison de gardiennage, studio, atelier de projection, clôture et jardin) est particulièrement détérioré. En conséquence tant pour la sécurité du public que pour optimiser l'utilisation de cette structure, il est indispensable de programmer de nouveaux travaux de rénovation et de mise aux normes du centre d'accueil du Mont-Té.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 3.4 "remise aux normes du centre d'accueil du Mont-Té" :*

Etat	%	Province	%	Total
65 000 000	50,00%	65 000 000	50,00%	130 000 000

#### 4.2.3.5 "constructions et aménagements pour espaces de sport et loisir de proximité"

Il s'agit de doter les différentes tribus des communes de l'intérieur de la province sud d'un équipement sportif et de loisir polyvalent, confortable, sécurisant, adapté aux animations sportives et éducatives de proximité, favorisant ainsi les échanges et la convivialité (camps de vacances notamment) tout en améliorant les conditions de pratique des loisirs et du sport.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 3.5 "constructions et aménagements pour espaces de sport et loisir de proximité" :*

Etat	%	Province	%	communes	%	Total
67 500 000	45,00%	67 500 000	45,00%	15 000 000	10%	150 000 000

#### 4.2.3.6 "réfection et mise aux normes du stade du PLGC"

Il s'agit de remettre aux normes les installations sportives du stade du PLGC qui comprend un terrain de football, une piste d'athlétisme en cendrée et un plateau sportif polyvalent (handball, basket, volley). Ces travaux sont également nécessaire compte tenu du choix de la Nouvelle-Calédonie comme organisateur des futurs Jeux du Pacifique Sud en 2011 et viennent en complément des opérations programmées sur le contrat inter-collectivité 2006-2010 (centre d'expertise et de séjour).

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 3.6 "réfection et mise aux normes du stade du PLGC" :*

Etat	%	Province	%	Total
95 000 000	50,00%	95 000 000	50,00%	190 000 000

#### 4.2.4 – Projet Goro-Nickel et mesures d'accompagnement :

S'agissant de l'accompagnement du projet Goro Nickel et en l'état des besoins à ce jour identifiés, il est proposé d'engager une première série de travaux d'infrastructures pour améliorer les transports et les déplacements. C'est le cas de la route provinciale 3 et d'un projet de quai au Mont-Dore. Il est également prévu une extension des centres médico-sociaux de Boulari et de Yaté pour tenir compte de l'impact socio-économique du projet Goro Nickel. Une attention particulière sera portée en faveur des associations de développement local qui pourraient utilement s'inscrire dans l'environnement économique du projet Goro Nickel. Il faut également noter la mise en place d'un comité de pilotage du projet Goro nickel, instance de concertation composé de cinq sous-comité, chargé de suivre l'évolution du projet et de mettre en place des mesures pour limiter les impacts négatifs du projet. Ce comité rassemble les représentants des institutions, des autorités coutumières, le promoteur et les acteurs de la société civile. Le coût global de ces mesures s'élève à 1.235.000.000 F CFP.

##### 4.2.4.1 "desserte terrestre et maritime du grand-sud"

Avec le démarrage des projets d'usine métallurgique de Goro-Nickel et de centrale électrique à charbon de Prony-Energies, la route provinciale n° 3 (RP3) dont l'aménagement remonte au début des années 80, ainsi que le tronçon routier entre le lac de Yaté et le col Paillard, passant par le col de la capture, constituent l'artère de liaison privilégiée entre l'agglomération du Mont-Dore et le site de Goro Nickel, notamment pour les poids lourds.

En outre, le tronçon principal du littoral de Yaté doit face à l'accroissement du trafic local.

Ces voiries doivent donc faire l'objet de travaux d'élargissement, de modification de tracé, de remplacement d'ouvrages d'assainissement, de renouvellement de chaussée.

Pour la desserte maritime du site de l'usine, il est étudié l'intérêt de la réalisation au lieu-dit "La Corniche" au Mont-Dore, d'un quai permettant l'accostage de navire de type "NYE DJEU", d'une darse, d'une digue de protection, d'une rampe de mise à l'eau, de parkings.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 4.1 "desserte terrestre et maritime du Grand-sud" :*

Etat	%	Province	%	Total
525 000 000	50,00%	525 000 000	50,00%	1 050 000 000

##### 4.2.4.2 "extension du centre médico-social de Boulari"

L'activité du centre médico-social de Boulari est soutenue et cette structure constitue un pôle de service public potentiel dans une zone en plein développement urbain et régional en raison du projet Goro Nickel. Il est nécessaire de rénover et d'agrandir ce centre pour améliorer la qualité du service public rendu aux populations les plus fragiles ou en difficulté du Mont-Dore ; il faut rendre ce centre plus fonctionnel en créant les espaces de circulation et de travail nécessaires au service médico-social, et pour accueillir les assistantes sociales.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 4.2 "extension du centre médico-social de Boulari" :*

Etat	%	Province	%	Total
25 000 000	50,00%	25 000 000	50,00%	50 000 000

#### 4.2.4.3 "extension du centre médico-social de Yaté"

Cette structure constitue un pôle d'urgence reconnu sur toute la zone qui s'étend de Port Boisé à Unia. L'action consiste en une rénovation et un agrandissement de 462 m<sup>2</sup> pour améliorer la qualité du service rendu aux populations de Yaté et aux touristes. Il s'agit de rendre le centre médical plus fonctionnel en créant les espaces de circulation et de travail nécessaires.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 4.3 "extension du centre médico-social de Yaté" :*

Etat	%	Province	%	Total
67 500 000	50,00%	67 500 000	50,00%	135 000 000

#### 4.2.5 – Mesures de soutien aux actions culturelles et au développement de la citoyenneté

Il est proposé d'engager un certain nombre d'actions culturelles relatives à la protection du patrimoine historique kanak matériel et immatériel, à la toponymie kanak, mais aussi à la protection du patrimoine bâti de l'époque coloniale, à travers la restauration et la classification de monuments historiques, tout cela participant à la construction de la citoyenneté calédonienne. Les financements contractualisés pour ces opérations s'élèvent à 647 000 000 F CFP.

##### 4.2.5.1 "soutien au développement audiovisuel"

Pour favoriser l'éducation et la culture cinématographique du public calédonien, ainsi que l'émergence et la découverte de jeunes talents calédoniens dans le domaine de la réalisation et de l'écriture de scénario, sont prévus :

- la mise en place de stages d'initiation à la réalisation de courts métrages
- l'aide à l'écriture de scénario sous forme de concours
- l'aide à la réalisation sous forme de bourse
- la diffusion gratuite en tribus et dans les communes,
- l'aide à la distribution du cinéma indépendant.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.1 "soutien au développement audiovisuel" :*

Etat	%	Province	%	Total
25 000 000	50,00%	25 000 000	50,00%	50 000 000

#### 4.2.5.2 "formation et éducation artistique dans toutes les communes de l'intérieur"

Pour augmenter les pratiques artistiques dans les communes de l'intérieur et répondre ainsi à l'attente de la population, les moyens en intervenants formés seront renforcés sur la période 2006-2010 sur la base d'un état des lieux et d'un programme d'actions relatifs au développement artistique en province sud. Cette opération permettra de former par le biais du conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie, des intervenants détenteur d'un certificat de musicien intervenant territorial. Ces musiciens interviendront dans les communes de l'intérieur sensibiliser et développer l'éducation musicale par l'apprentissage d'instruments de musique (piano, guitare, batterie etc..).

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.2 "formation et éducation artistique dans les communes de l'intérieur" :*

Etat	%	Province	%	communes	%	Total
42 750 000	45,00%	42 750 000	45,00%	9 500 000	10%	95 000 000

#### 4.2.5.3 "formation de gestionnaires d'équipements culturels"

Il s'agit de professionnaliser le personnel culturel technique et administratif des structures, équipements et associations en place dans les différentes communes dès 2006.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.3 "formation de gestionnaires d'équipements culturels" :*

Etat	%	Province	%	Total
2 500 000	50,00%	2 500 000	50,00%	5 000 000

#### 4.2.5.4 "protection du patrimoine bâti"

La province sud compte 57 bâtiments protégés, 39 bâtiments classés monuments historiques et 18 bâtiments inscrits à l'inventaire complémentaire des monuments historiques.

Afin de sauvegarder et valoriser ce patrimoine, des projets de réhabilitation seront élaborés avec les propriétaires, les communes, les associations de sauvegarde du patrimoine. Des interventions sur des bâtiments "phares" tels que :

- Le fort de Téremba (**1871-1897**) : c'est le deuxième centre de colonisation pénale, après Bourail, 1867. le site historique touristique le plus fréquenté après le Centre Culturel Tjibaou avec 5000 visiteurs par an en moyenne.
- Le château Hagen : (**1892**) : témoin de la vie et de l'œuvre des pionniers, il est l'un des fleurons de l'architecture coloniale en Nouvelle-Calédonie
- L'église de Ouara : (**1864**) : elle est la deuxième église construite en Nouvelle-Calédonie après celle de Vao à l'Ile des Pins, 1860

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.4 "protection du patrimoine bâti" :*

Etat	%	Province	%	communes	%	Total
133 200 000	45,00%	133 200 000	45,00%	29 600 000	10%	296 000 000

#### 4.2.5.5 "programme d'inventaire du patrimoine bâti et du patrimoine kanak"

Il est nécessaire de mettre en place un inventaire scientifique du patrimoine bâti et du mobilier afin de permettre une politique de protection fondée sur l'exhaustivité de la connaissance du bâti.

Cet inventaire sera réalisé sur l'ensemble de la province sud ; les résultats attendus sont :

- l'identification du patrimoine à protéger,
- la publication d'inventaires thématiques à destination du grand public,
- l'appropriation du patrimoine bâti par les populations,
- la création et l'enrichissement d'une base de données provinciale sur le patrimoine bâti,
- l'enrichissement des bases de données nationales du ministère de la culture.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.5 "programme d'inventaire du patrimoine bâti et du patrimoine kanak" :*

Etat	%	Province	%	Total
30 000 000	50,00%	30 000 000	50,00%	60 000 000

#### 4.2.5.6 "programme d'investissements muséographiques"

La présentation des collections dans les différents musées de Nouville (boulangerie du bagne), Païta (musée villa), Téremba (bâtiment central), Bourail (musée de Bourail) et Thio (musée de la mine) a été réalisée par les associations qui en assurent le fonctionnement. Elle ne revêt pas le caractère scientifique escompté. Par ailleurs ces musées ne proposent pas ou peu de produits d'appel et de produits dérivés. Ils ne répondent pas aux règles de sécurité pour les bâtiments recevant du public et d'accessibilité pour les handicapés.

L'action consistera donc à :

- concevoir des présentations scientifiques avec une thématique spécifique à chaque lieu,
- concevoir des produits d'appel et dérivés,
- rendre les lieux accessibles aux handicapés,
- mettre les lieux aux normes de sécurité et de conservation des objets présentés.

*Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.6 "programme d'investissements muséographiques" :*

Etat	%	Province	%	communes	%	Total
40 950 000	45,00%	40 950 000	45,00%	9 100 000	10%	91 000 000

#### 4.2.5.7 "toponymie kanak"

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de reconnaissance du patrimoine kanak, la province sud souhaite développer un programme d'identification du patrimoine linguistique kanak dans son ressort géographique. Sur la base d'une convention avec l'agence de développement de la culture kanak, des enquêtes seront réalisées par des personnes issues de la région étudiée et un cahier des charges définissant le support et le design des panneaux de signalétique sera mis en place. Les panneaux seront installés sur la base de l'inventaire existant des lieux-dits, agglomérations, cours d'eau du réseau provincial et territorial (environ 300 panneaux de signalisation routière).

Plan de financement en F CFP - Opération n° 5.7 "toponymie kanak" :

Etat	%	Province	%	Total
25 000 000	50,00%	25 000 000	50,00%	50 000 000

**Le montant total des opérations de contrat de développement sur la période 2006-2010 s'élève à 16.586.500.000 F CFP soit 500 millions F CFP de crédits supplémentaires par rapport au contrat précédent (2000-2004). La participation provinciale contractualisée avec l'Etat se situe à hauteur de 49,79% soit 8.258.350.000 F CFP sur les cinq prochaines années. La Province devra donc prévoir une enveloppe annuelle de 1.651 milliards F CFP pour couvrir son engagement au titre de ce contrat.**

## V- LE CONTRAT ETAT/PROVINCE EN FAVEUR DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION 2006-2010

### 5.1. Du contrat de ville au contrat d'agglomération : bilan de la période 2000-2004

Le contrat d'agglomération a été signé entre l'Etat et la province sud d'une part, et les 4 villes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta d'autre part. Le montant global du contrat d'agglomération 2000-2004 a été de **13.612.946.565 F CFP** et la part contractualisée par la Province Sud auprès de l'Etat était de **2.541.712.500 F CFP soit 18,67%**.

Sur la période 2000-2004, le contrat d'agglomération a permis la réalisation d'opérations dans trois domaines principaux :

- **Les aménagements urbains** pour un coût total de **9,582 milliards F CFP**, a permis de financer les opérations d'acquisitions foncière (1,274 milliards F CFP) relative à la réalisation d'opérations de viabilisation en AEP et assainissement (3,027 milliards F CFP) destinées à accueillir des logements sociaux et réaliser des opérations de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre. Des opérations de construction d'équipements sportifs de proximité (1,776 milliards F CFP) dans divers quartiers de l'agglomération et des aménagement d'espaces public (1,315 milliards F CFP) ont également été financés pour un investissement total de plus de **6 milliard F CFP environ**. La part contractualisé auprès de l'Etat s'est élevée à **1,735 milliards F CFP soit 18%**.

- **Le développement social** pour un coût d'opération de **3,016 milliards F CFP** a permis la réalisation de nombreuses opérations à caractère social pour lutter contre l'exclusion, la précarité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes.

- . En matière de lutte contre l'échec scolaire, l'accent est mis sur le soutien associatif et la collaboration des structures de formation (GRETA Sud, FASE etc.). Ce sont 495 millions F CFP qui été mobilisés à cet effet.

- . En matière d'actions sportives et éducatives ce sont 593 millions F CFP qui ont été consacrés au financement des animations sportives de proximité, des ateliers de loisirs et éducatifs adaptées à chaque tranche d'âge et dirigés par des animateurs communaux.

- . Enfin, pour les actions sanitaires et sociales, 559 millions F CFP, ont été consacrés à l'accompagnement des personnes en difficultés (handicapés, personnes âgées etc.), des familles à reloger. La part contractualisée avec l'Etat a été de **603, 3 millions F CFP** soit 20 %

- **Les équipes opérationnelles** ont été financés à hauteur de **1,014 milliards F CFP** dont 80% soit **800 millions F CFP** ont concernés la prise en charge du fonctionnement des 4 équipes communales à raison d'un chef de projet par commune. Ces équipes sont chargés de suivre la mise en place, la coordination, la réalisation des objectifs du contrat d'agglomération et de veiller à la

coordination administrative entre d'une part, la ville, l'Etat et la Province Sud, et d'autre part ceux qui ont la charge des actions. Cette rubrique n'a pas bénéficié du soutien de la collectivité.

En 2005 un avenant au contrat a été signé pour un montant de **737.985.982 F CFP**. La participation de la Province Sud a été sollicitée à hauteur de **147.597.198 F CFP** soit 20% et les communes à hauteur de 295.194.000 F CFP.

Ainsi, sur la période **2000-2005**, le contrat d'agglomération a permis globalement de financer **14, 350 milliards F CFP** d'opérations au sein de l'agglomération. La part provinciale est passée de 2.541.712.500 f CFP à **2.689.309.698 F CFP** soit **une augmentation de 5%**.

## **5.2. Le contrat d'agglomération ETAT/PROVINCE SUD/COMMUNES de NOUMEA-MONT DORE-DUMBEA-PAITA 2006-2010**

Conscientes de la nécessité d'avoir une vision d'agglomération, les quatre communes du Grand Nouméa ont engagé en 2004 une étude d'aménagement d'ensemble de leur territoire afin de disposer d'un diagnostic et d'orientations propres à guider les élus dans la réalisation de leurs projets.

Il résulte du diagnostic ainsi dressé une grande diversité de situations, source de disparités, déséquilibres et inégalités de développement entre communes. Des convergences n'en ressortent pas moins, sur lesquelles s'appuyer pour fonder une communauté de destin compatible avec le renforcement des identités locales.

Une progression par rapport à la période précédente est néanmoins fortement affichée dans ce contrat 2006-2010, tant par rapport à la montée en puissance souhaitée de la construction de logements sociaux sur l'agglomération (1000 logements sociaux par an) et donc des mesures d'accompagnement social et de programmation urbaine qui en sont le corollaire (politique de la ville, schéma d'aménagement de l'agglomération, plan local de l'habitat, plan de déplacement urbain...), que dans le développement de l'intercommunalité par la mise en place d'un SIVOM portant la mission intercommunale et le pilotage des dispositifs intercommunaux, prélude à une future communauté d'agglomération juridiquement constituée.

Ces orientations se traduisent par une progression des financements contractualisés par rapport à la période 2000-2004 et – fait nouveau - par la contractualisation de crédits spécifiquement affectés à un volet intercommunal pour la mise en œuvre de travaux d'ingénierie et de programmes d'investissements à l'échelle dont la pertinence n'est plus à démontrer aujourd'hui : celle de l'agglomération du Grand-Nouméa qui a vu sa population augmenter de plus de 20% entre le recensement de 1996 et celui de 2004.

## **5.3. Les programmes contractualisés du contrat d'agglomération 2006-2010**

Dans le droit fil des constats et problématiques posés tant à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle de chaque territoire communal, les financements retenus dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010 traduisent le triple souci des partenaires du contrat :

- structurer une coopération intercommunale et de développer des programmes d'ingénierie et d'investissements communs aux quatre villes ;
- accompagner la construction des logements sociaux nouveaux tant sur le plan de l'aménagement et des équipements publics qu'en matière d'accompagnement social au logement, tout en complétant l'aménagement et l'équipement des communes sur les zones d'habitat existantes ;
- prévenir la délinquance en poursuivant le développement social urbain en direction des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle par des actions de médiation sociale dans les domaines éducatif, sportif, culturel et socio-culturel, sanitaires et sociaux.

### 5.3.1 - Le volet intercommunal

Il est doté de 816 000 000 F CFP destinés au financement de missions d'ingénierie (plan de déplacement urbain, observatoire urbain, mission RHI, mission intercommunale, formation et centre de ressources, évaluation), et de programmes d'investissements communs aux quatre villes (harmonisation des transports publics, centre intercommunal d'incendie et de secours). Les financements prévus au titre de ce volet intercommunal seront logés à la structure de type SIVOM en charge du portage des programmes intercommunaux.

Plan de financement en F CFP op° 1 "volet intercommunal – SIVOM" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
volet intercommunal	367 200 000	45%	326 400 000	40%	122 400 000	15%	816 000 000

### 5.3.2 - L'accompagnement de l'habitat social nouveau et la résorption de l'habitat insalubre

Appuyée sur le plan local de l'habitat (PLH) établi en cohérence avec l'étude d'aménagement et de développement de l'agglomération à l'initiative des six partenaires du contrat, cette ligne est dotée de 5 714 000 000 F CFP sur la période 2006-2010 destinés au financement :

- de travaux d'infrastructure primaire permettant de viabiliser des secteurs non encore urbanisés ou de développer l'urbanisation en vue d'y réaliser les programmes d'habitat social dont la construction est financée par le contrat de développement Etat-province sud ;
- de la réalisation des équipements d'accompagnement de superstructure générés par les nouveaux logements sociaux : équipements scolaires, sportifs, culturels, sociaux).
- de travaux de résorption et de réhabilitation de zones d'habitat social insalubre.

Certains programmes sont d'ores et déjà ciblés sur les zones suivantes :

- Nouméa : zones de Ducos (quartiers de Kaméré et Audrain/Pinsat), Briquetterie, Mégalodon, N'gée, Tuband, Magenta,
- Dumbéa : zones de Koutio et Tonghoué,
- Mont-Dore : zones de Plum et Saint-Louis,
- Païta : zone d'Ondémia.

Plan de financement en F CFP "accompagnement de l'habitat social nouveau" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
<b>NOUMEA</b>	1 196 550 000	45%	609 750 000	23%	852 700 000	32%	2 659 000 000
<b>DUMBEA</b>	546 750 000	45%	303 750 000	25%	364 500 000	30%	1 215 000 000
<b>MONT-DORE</b>	495 000 000	45%	275 000 000	25%	330 000 000	30%	1 100 000 000
<b>PAITA</b>	333 000 000	45%	185 000 000	25%	222 000 000	30%	740 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 571 300 000</b>	<b>45%</b>	<b>1 373 500 000</b>	<b>24%</b>	<b>1 769 200 000</b>	<b>31%</b>	<b>5 714 000 000</b>

### 5.3.3 – La poursuite de l'aménagement des zones d'habitat existantes

Pour compléter l'aménagement des zones d'habitat - et particulièrement des zones d'habitat social - existantes et des quartiers anciens le contrat d'agglomération 2006-2010 prévoit des financements d'un montant total de 6 301 250 000 F CFP pour la réalisation :

- de travaux d'alimentation en eau potable et assainissement tels que réservoirs d'eau potable, stations d'épuration, réseaux d'assainissement, travaux de captage, adduction, distribution, sur la base des schémas communaux existants.

Plan de financement en F CFP "AEP-assainissement" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	364 500 000	30%	729 000 000	60%	121 500 000	10%	1 215 000 000
DUMBEA	83 250 000	37%	119 250 000	53%	22 500 000	10%	225 000 000
MONT-DORE	288 600 000	37%	413 400 000	53%	78 000 000	10%	780 000 000
PAITA	37 000 000	37%	53 000 000	53%	10 000 000	10%	100 000 000
TOTAL	773 350 000	33%	1 314 650 000	57%	232 000 000	10%	2 320 000 000

- d'aménagements urbains et d'espaces publics tels que la création de pôle de services publics, l'aménagement de cœurs de quartiers, de place de village et d'espaces publics liés à l'habitat existant, la réalisation de liaisons routières, halte d'échange et gare routière pour transports en commun.

Plan de financement en F CFP "aménagement urbains et espaces publics" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	111 000 000	37%	159 000 000	53%	30 000 000	10%	300 000 000
DUMBEA	0	0%	0	0%	0	0%	0
MONT-DORE	29 600 000	37%	42 400 000	53%	8 000 000	10%	80 000 000
PAITA	181 762 500	37%	260 362 500	53%	49 125 000	10%	491 250 000
TOTAL	322 362 500	37%	461 762 500	53%	87 125 000	10%	871 250 000

- d'équipements publics de proximité sportifs, socioculturels, culturels et scolaires :

o équipements sportifs : réalisation de pôles sportifs (Magenta et Rivière-Salée sur Nouméa), parc des sports (Koutio sur Dumbéa), de salles omnisports (Mont-Dore, Païta, Dumbéa, base aquatique (Plum au Mont-Dore) et autres équipements sportifs de proximité (Païta).

Plan de financement en F CFP "équipements sportifs" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	144 300 000	37%	187 200 000	48%	58 500 000	15%	390 000 000
DUMBEA	222 000 000	37%	288 000 000	48%	90 000 000	15%	600 000 000
MONT-DORE	170 200 000	37%	220 800 000	48%	69 000 000	15%	460 000 000
PAITA	148 000 000	37%	192 000 000	48%	60 000 000	15%	400 000 000
TOTAL	684 500 000	37%	888 000 000	48%	277 500 000	15%	1 850 000 000

o équipements socioculturels : réalisation d'une maison de quartier à Dumbéa (Val Suzon)

Plan de financement en F CFP "équipements socioculturels" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	0	0%	0	0%	0	0%	0
DUMBEA	14 800 000	37%	19 200 000	48%	6 000 000	15%	40 000 000
MONT-DORE	0	0%	0	0%	0	0%	0
PAITA	0	0%	0	0%	0	0%	0
TOTAL	14 800 000	37%	19 200 000	48%	6 000 000	15%	40 000 000

o équipements culturels : sont prévus la réalisation d'une médiathèque (Dumbéa), l'extension d'équipements existants (centre culturel de Dumbéa, café musique Le Mouv de Nouméa, dock socioculturel de Païta, pôle artistique et salles de pratiques artistique du Mont-Dore) et autres aménagements de proximité tels que les espaces pour danse hip-hop à Nouméa.

Plan de financement en F CFP "équipements culturels" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	51 800 000	37%	67 200 000	48%	21 000 000	15%	140 000 000
DUMBEA	62 900 000	37%	81 600 000	48%	25 500 000	15%	170 000 000
MONT-DORE	66 600 000	37%	86 400 000	48%	27 000 000	15%	180 000 000
PAITA	37 000 000	37%	48 000 000	48%	15 000 000	15%	100 000 000
TOTAL	218 300 000	37%	283 200 000	48%	88 500 000	15%	590 000 000

o équipements scolaires : sont prévus la réalisation d'écoles maternelles et primaires sur zones d'habitat existant à Nouméa (Magenta), Mont-Dore (groupe scolaire du Vallon-Dore) et Païta (lotissement social des Scheffleras).

Plan de financement en F CFP "équipements scolaires" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	111 000 000	37%	144 000 000	48%	45 000 000	15%	300 000 000
DUMBEA	0	0%	0	0%	0	0%	0
MONT-DORE	85 100 000	37%	110 400 000	48%	34 500 000	15%	230 000 000
PAITA	37 000 000	37%	48 000 000	48%	15 000 000	15%	100 000 000
TOTAL	233 100 000	37%	302 400 000	48%	94 500 000	15%	630 000 000

#### 5.3.4 – Le développement social

Déjà mis en oeuvre sur les périodes contractuelles précédentes, le développement social se poursuivra sur la période 2006-2010. Le nouveau contrat lui consacre une enveloppe de 4 254 095 790 F CFP permettant aux équipes opérationnelles communales en charge de la mise en oeuvre du contrat d'agglomération de développer :

- 5.3.4.1 les actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de prévention de la délinquance :

Outre les actions de conseil et orientation des demandeurs d'emploi, seront développées les actions d'insertion de type chantiers-jeunes, stages d'insertion, de socialisation, les formations, ateliers de recherche d'emploi, ateliers informatiques et multimédia, prospection et placement en entreprises, service d'écrivain public et de psychologue. De même seront menées des

actions d'insertion par l'économie de type ateliers artisanaux, pépinières d'entreprises et régie de quartiers.

Plan de financement en F CFP "insertion sociale et professionnelle des jeunes" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	208 000 000	40%	234 000 000	45%	78 000 000	15%	520 000 000
DUMBEA	44 000 000	40%	49 500 000	45%	16 500 000	15%	110 000 000
MONT-DORE	38 600 000	40%	43 425 000	45%	14 475 000	15%	96 500 000
PAITA	21 200 000	40%	23 850 000	45%	7 950 000	15%	53 000 000
TOTAL	311 800 000	40%	350 775 000	45%	116 925 000	15%	779 500 000

En matière de prévention de la délinquance, il s'agira de développer les équipes et les actions sur la base de diagnostics et plans locaux de sécurité. Les actions des associations dans le cadre de projets de quartiers seront aussi aidées.

Plan de financement en F CFP "prévention de la délinquance" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	120 104 400	40%	135 117 450	45%	45 039 150	15%	300 261 000
DUMBEA	35 165 916	40%	39 561 656	45%	13 187 219	15%	87 914 791
MONT-DORE	37 244 000	40%	41 899 500	45%	13 966 500	15%	93 110 000
PAITA	9 840 000	40%	11 070 000	45%	3 690 000	15%	24 600 000
TOTAL	202 354 316	40%	227 648 606	45%	75 882 869	15%	505 885 791

- 5.3.4.2. - les actions éducatives :

Elles seront renforcées sur les temps scolaires et périscolaires en développant les activités d'éveil et l'aide aux élèves après les cours. Les prestations envisagées concernent principalement :

- l'accompagnement scolaire dans les établissements par une aide aux devoirs,
- l'aide aux projets des écoles visant le développement d'activités d'éveil, de sorties pédagogiques et autres,
- les animations diverses participant à l'épanouissement de l'enfant.

Plan de financement en F CFP "actions éducatives" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	72 000 000	30%	132 000 000	55%	36 000 000	15%	240 000 000
DUMBEA	18 000 000	30%	33 000 000	55%	9 000 000	15%	60 000 000
MONT-DORE	33 000 000	30%	60 500 000	55%	16 500 000	15%	110 000 000
PAITA	10 110 000	30%	18 535 000	55%	5 055 000	15%	33 700 000
TOTAL	133 110 000	30%	244 035 000	55%	66 555 000	15%	443 700 000

- 5.3.4.3 – les actions culturelles :

Face au développement des activités d'enseignement artistiques ou d'éducation artistique et culturelle et dans un objectif de démocratisation de la culture, les financements contractualisés permettront au public défavorisé des communes de participer à ces activités par une prise en charge du coût correspondant par les collectivités.

Des ateliers, séances, stages, exposition ou animations spécifiques seront également favorisés par une mise en synergie et en réseau des outils et dispositifs d'éducation artistiques et culturelles pour des actions participant à l'édification d'une identité commune.

Plan de financement en F CFP "actions culturelles" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	60 300 000	30%	110 550 000	55%	30 150 000	15%	201 000 000
DUMBEA	7 410 000	30%	13 585 000	55%	3 705 000	15%	24 700 000
MONT-DORE	18 000 000	30%	33 000 000	55%	9 000 000	15%	60 000 000
PAITA	12 900 000	30%	23 650 000	55%	6 450 000	15%	43 000 000
TOTAL	98 610 000	30%	180 785 000	55%	49 305 000	15%	328 700 000

- 5.3.4.4 – les actions sportives et socio-éducatives :

Ces actions visent à resserrer le lien social et développer l'éducation à la citoyenneté. Elles pourront prendre la forme d'animations sportives péri-scolaires, de stages multi-sports pendant les congés scolaires, de rencontres sportives ou championnat inter-quartiers, de challenges sportifs, de centres de loisirs maternels et primaires et pré-ados, d'ateliers de loisirs ouverts. Le principe de l'adaptation des tarifs aux revenus des parents sera développé.

Plan de financement en F CFP "actions sportives et socio-éducatives" :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	72 000 000	30%	132 000 000	55%	36 000 000	15%	240 000 000
DUMBEA	45 600 000	30%	83 600 000	55%	22 800 000	15%	152 000 000
MONT-DORE	52 500 000	30%	96 250 000	55%	26 250 000	15%	175 000 000
PAITA	28 290 000	30%	51 865 000	55%	14 145 000	15%	94 300 000
TOTAL	198 390 000	30%	363 715 000	55%	99 195 000	15%	661 300 000

- 5.3.4.5. – les actions sanitaires et sociales :

Elles permettront :

- de développer les systèmes de garde de la petite enfance : formations des personnels, actions de proximité notamment soutien à la fonction parentale,
- d'aider au maintien des personnes âgées à domicile : équipes de travailleurs familiaux pour l'aide à domicile (travaux ménagers, repas, aide aux formalités administratives, organisations de sorties et journées festives),
- de prendre en charge le public en errance (SDF) et les familles en rupture en partenariat avec les associations gestionnaires d'établissements de type Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : aide au fonctionnement de ces associations, rémunération de leurs travailleurs sociaux,

- d'accompagner les familles au logement : travailleurs sociaux et familiaux intervenant notamment auprès des familles des squats pour les préparer et les accompagner au relogement dans le parc social et très social,
- de mener des actions de prévention santé-hygiène auprès du grand public et des scolaires par des travailleurs sociaux spécialisés.

Plan de financement en F CFP "actions sanitaires et sociales " :

	Etat	%	commune	%	province	%	total
NOUMEA	134 523 000	30%	246 625 500	55%	67 261 500	15%	448 410 000
DUMBEA	33 750 000	30%	61 875 000	55%	16 875 000	15%	112 500 000
MONT-DORE	38 280 000	30%	70 180 000	55%	19 140 000	15%	127 600 000
PAITA	13 950 000	30%	25 575 000	55%	6 975 000	15%	46 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 503 000</b>	<b>30%</b>	<b>404 255 500</b>	<b>55%</b>	<b>110 251 500</b>	<b>15%</b>	<b>735 010 000</b>

#### 5.3.4.6 – les équipes opérationnelles :

Elles ont pour mission de mettre en œuvre et de coordonner les actions du contrat d'agglomération sur le territoire de chaque commune. L'équipe opérationnelle coordonnée par le chef de projet est composée de professionnels pour l'étude de projets avec les habitants et les divers partenaires sociaux ou institutionnels, et pour l'aboutissement de ces projets.

Plan de financement en F CFP "équipes opérationnelles " :

	Etat	%	commune	%	total
NOUMEA	106 250 000	25%	318 750 000	75%	425 000 000
DUMBEA	31 250 000	25%	93 750 000	75%	125 000 000
MONT-DORE	31 250 000	25%	93 750 000	75%	125 000 000
PAITA	31 250 000	25%	93 750 000	75%	125 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 000</b>	<b>25%</b>	<b>600 000 000</b>	<b>75%</b>	<b>800 000 000</b>

**Le contrat d'agglomération 2006-2010 consacre ainsi un financement total de 17 085 345 790 F CFP au développement des quatre villes de l'agglomération, en mettant l'accent sur les zones prioritaires de la politique de la ville que sont les quartiers sensibles et à forte dominante sociale. Ce qui traduit un effort financier supplémentaire important (+19%) des six partenaires du contrat par rapport à 2000-2005.**

Plan de financement en F CFP du contrat d'agglomération 2006-2010 :

		Total	Etat	Commune	Province
<b>TOTAL CA 2006-2010</b>		<b>17 085 345 791</b>	<b>6 549 679 816</b>	<b>7 340 326 605</b>	<b>3 195 339 369</b>
dont :					
TOTAL NOUMEA	45%	7 748 753 216	2 918 864 397	3 353 225 836	1 476 662 982
TOTAL DUMBEA	18%	3 068 675 426	1 210 828 202	1 245 295 910	612 551 314
TOTAL MONT-DORE	22%	3 798 633 605	1 465 614 622	1 659 973 942	673 045 041
TOTAL PAÏTA	14%	2 469 283 544	954 372 595	1 081 830 917	433 080 032

**La contribution de la Province Sud pour les cinq prochaines années est de 3.195.339.369 millions F CFP soit une enveloppe de 639 millions F CFP par an. La Province augmente sa participation sur les cinq années du contrat de 653 millions F CFP. La progression par rapport au contrat 2000-2004 est de 26%.**

## **VI- LE CONTRAT ETAT/PROVINCE EN FAVEUR DES COMMUNES DE L'INTERIEUR – 2006-2010**

### **6.1. Les contrats Etat - Communes 2000-2004**

Pour la période 2000-2004, la commune de l'Île des Pins n'avait pas souhaité contractualiser avec l'Etat.

Le montant total des contrats signés entre l'Etat et les 8 communes s'élevait à 1,054 millions de F CFP. L'Etat a accompagné les communes à hauteur de 57 % ce qui représentait 597 millions de F CFP.

Les principaux travaux inscrits aux contrats Etat/communes 2000-2004 portaient sur :

- l'aménagement de routes : 360 millions F CFP dont 232 millions pour l'Etat (65%) et 35% à charge des communes ou d'autres partenaires,

- l'assainissement pour 470 millions : 210 millions pour l'Etat (44,9 %) 260 millions à charge des communes (55,1 %) sachant que les seules communes de La foa, Bourail et Thio disposent à ce jour d'un schéma directeur d'assainissement,

- les équipements publics notamment une médiathèque, une mise aux normes d'une mairie, un centre de secours, un lotissement pour un montant total de 225 millions de F CFP dont 153 millions pour l'Etat (68%) 72 millions à charge des communes (32%).

#### *6.1.1. Les opérations communales dans le contrat de développement Etat/Province 2000-2004*

Le contrat de développement 2000-2004 conclu entre l'Etat et la Province Sud a également permis la réalisation de 1,496 milliards de F CFP de travaux d'assainissement (444 millions F CFP), d'AEP (800 millions F CFP) et d'équipements sportifs (92 millions F CFP) et des routes communales (160 millions F CFP).

#### *6.1.2. La contribution des deux contrats Etat/Province sud et Etat/Communes de l'intérieur*

C'est ainsi que grâce à la mobilisation des deux contrats, 2,550 milliards F CFP de travaux ont pu être réalisés entre 2000 et 2004 dans les communes de brousse de la Province Sud grâce aux contrats Etat-communes et au contrat de développement conclu entre l'Etat et la Province Sud. L'Etat a participé à hauteur de 1,224 milliards de F CFP (48%), la Province Sud de 626 millions F CFP (24,5%) et les communes de 701 millions F CFP (27,5%).

### **6.2. Le contrat Etat-Province-Communes 2006-2010**

Les neuf communes de brousse ont chacune leur particularité mais en dépit de leurs différences, elles doivent faire face aux mêmes problématiques :

- éloignement d'une partie de leur population du chef lieu et des services publics,
- habitat diffus et dispersé,
- faiblesse de la capacité financière communale au regard de l'ampleur des besoins à satisfaire.

Cette similarité des difficultés rencontrées par les communes était particulièrement visible dans les contrats de la génération précédente : les opérations retenues concernaient l'aménagement de routes et les équipements publics, l'assainissement et l'Adduction d'Eau Potable (AEP).

Les besoins étant quasi-identiques, dans le contrat 2006-2010, quatre grands thèmes fédèrent l'ensemble des demandes exprimées par les neuf communes de brousse de la Province Sud :

- les routes afin de désenclaver des populations reliées difficilement aux chefs lieux,
- l'Adduction d'Eau Potable (AEP)
- l'assainissement, opérations nouvelles et conformes à des schémas directeurs d'assainissement
- les équipements publics, liés à la sécurité civile, aux sports et à la culture .

Pour une meilleure gestion des deniers publics et une plus grande lisibilité de l'action de l'Etat et de la Province Sud, un seul contrat Etat/communes est signé par l'Etat et la Province Sud avec l'ensemble des communes de l'intérieur de la Province Sud et non pas un contrat par commune comme cela avait été le cas précédemment.

Dans un souci de rééquilibrage Intérieur-agglomération et pour intensifier le volume d'opération en faveur des communes rurales Province Sud a souhaité s'impliquer très fortement dans ce contrat Etat/communes. C'est la raison pour laquelle le présent projet de contrat lie l'ensemble des partenaires financiers que sont l'Etat, les communes et la Province Sud.

Pour chaque grand thème composant le contrat, une clé de financement a été adoptée:

	<b>Part Etat</b>	<b>Part Province Sud</b>	<b>Part Commune</b>
<b>Routes</b>	42,50%	42,50%	15%
<b>Assainissement</b>	45,00%	45,00%	10%
<b>AEP</b>	37,50%	37,50%	25%
<b>Equipements publics</b>	37,50%	37,50%	25%

#### 6.2.1. Présentation des opérations contractualisées pour la période 2006-2010

*Les routes : accès aux tribus et désenclavement des populations isolées*

Seules les opérations nouvelles sont inscrites au contrat : il s'agit de permettre l'accès au chef-lieu, des populations enclavées quelles que soient les conditions météorologiques et d'accompagner le projet d'OGAF des communes de Farino, Moindou et Sarraméa.

Les opérations figurant au contrat 2006-2010 complètent des opérations en cours et permettent la création de nouvelles routes : route de Kouergoa à Boulouparis (40 millions F CFP), route du col d'Amieu à Sarraméa (10 millions F CFP) etc..

Une cinquantaine de kilomètres environ seront ainsi traités sur la période 2006-2010 qui permettrait le désenclavement de 1.117 habitants.

Le montant total des travaux de voirie inscrit au contrat est de 588 millions de F CFP : 499,8 millions de F CFP seront financés par l'Etat et la Province (42,5% chacun) et 88,2 millions de XFP sont à la charge des communes ( 15%).

#### *L'assainissement*

La réalisation des opérations d'assainissement dans une commune conditionnée par l'existence d'un schéma directeur d'assainissement. Actuellement, seules les communes de LA FOA, BOURAIL, YATE et THIO disposent d'un schéma directeur d'assainissement. Les communes de BOULOUPARIS et de MOINDOU se sont donc engagées à adopter un tel document préalablement à toute opération d'assainissement.

Le coût très élevé des ces opérations nécessaires à la protection de l'écosystème explique que la participation financière des communes n'excède pas 10% du montant total des travaux. La Province Sud prendra en charge 45% du montant des travaux et l'Etat interviendra également à la même hauteur.

Les opérations d'assainissement représentent 647 millions de F CFP financées à hauteur de 45% par l'Etat (291,15 millions de F CFP), 45% par la Province Sud et 10% par les communes (64,7 millions de F CFP).

Par rapport au contrat de développement Etat/Province Sud 2000-2004, où le volume d'investissement consacré à l'assainissement était de 444 millions F CFP, un effort supplémentaire de 203 millions F CFP (+ 46%) est effectué.

#### *L'adduction d'eau potable (AEP)*

Le développement des réseaux d'alimentation en eau potable des communes de l'intérieur de la Province Sud est inscrit comme toute première priorité dans le contrat 2006-2010. Cela concerne le renforcement et l'extension des réseaux existants, la construction de nouveaux réservoirs pour faire face à l'augmentation des besoins pour tenir compte de la croissance démographique (+ 28,5% entre 1996 et 2004).

Les opérations d'AEP représentant 38,5% du montant total du contrat 2006-2010, soit 1,152 milliards F CFP, montrant l'importance des besoins et de la nécessité de résorber le retard accumulé dans ce domaine. Par rapport au contrat de développement Etat/Province Sud 2000-2004, l'effort supplémentaire consenti est de l'ordre 352 millions F CFP soit une augmentation de l'enveloppe de près de 44% environ.

La clé de financement retenue est la suivante :

- 37,5% pour la Province Sud (432 millions de F CFP),
- 37,5% pour l'Etat (432 millions de F CFP),
- 25% pour les communes (288 millions de F CFP).

#### *Les équipements publics*

L'amélioration des conditions de vie ne peut se faire sans équipements publics tels qu'un centre d'incendie et de secours ou des équipements socioculturels.

En ce qui concerne le prochain contrat 2006-2010, seules les communes de Thio et Yaté ont été retenues quant à l'accueil et à la réalisation de nouveaux équipements.

Pour Yaté (centre de secours, bibliothèque, salle culturelle, complexe sportif), il s'agit d'une part de rattraper le retard existant et d'autre part d'anticiper les besoins d'équipements induits par le projet métallurgique du Sud. La province Sud a également prévu dans le contrat de développement 2006-2010, d'autres mesures d'accompagnement comme la desserte maritime et routière du grand sud et l'extension du centre médical et social de Boulari et de Yaté.

En ce qui concerne Thio, la construction de tels équipements (complexe sportif, médiathèque) s'inscrit dans une logique de rééquilibrage et de désenclavement socioculturel pour la relance d'une nouvelle dynamique socio-économique.

Les opérations d'équipements publics représentant 20% du montant total du contrat 2006-2010, soit 598 milliards F CFP, montrant l'importance des besoins d'équipements structurants. Par rapport au contrat de développement Etat/Province Sud 2000-2004, l'effort supplémentaire consenti est de l'ordre 280 millions F CFP soit une augmentation de l'enveloppe de près de 88% environ.

La clé de financement retenue est la suivante :

- 37,5% pour la Province Sud (224,25 millions de F CFP),
- 37,5% pour l'Etat (224,25 millions de F CFP),
- 25% pour les communes (149,5 millions de F CFP).

### 6.3 Le financement du contrat Etat-Province Sud et Communes de l'intérieur 2006-2010

Le contrat Etat/Province Sud et les communes de l'intérieur 2006-2010 consacre ainsi un financement total de **2 985 345 790 F CFP** au développement des 9 communes de l'intérieur en mettant l'accent sur les zones prioritaires de développement et le rééquilibrage intérieur en matière d'équipements publics.

Thèmes	Part Etat	%	Part Province	%	Part Commune	%	TOTAL
<b>ROUTES</b>	249 900 000	42,50 %	249 900 000	42,50 %	88 200 000	15,00 %	588 000 000
<b>ASSAINISSEMENT</b>	291 150 000	45,00 %	291 150 000	45,00 %	64 700 000	10,00 %	647 000 000
<b>AEP</b>	432 000 000	37,50 %	432 000 000	37,50 %	288 000 000	25,00 %	1 152 000 000
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	211 875 000	37,50 %	211. 875 000	37,50 %	141 250 000	25,00 %	565 000 000
	24.750.000	75%	0	0%	8.250.000	25%	33.000.000
<b>Total</b>	<b>1 209. 675 000</b>	<b>40,65 %</b>	<b>1 184 925 000</b>	<b>39,79 %</b>	<b>590 400 000</b>	<b>20,35 %</b>	<b>2 985 000 000</b>

Au niveau des équipements publics, une opération « centre de secours de Waho » sur la commune de Yaté, est pris en charge à 100% par l'Etat et la commune. C'est la raison pour laquelle, la participation de la Province Sud au présent contrat 2006-2010 sera à hauteur de 1.184.925.000 F CFP soit environ 39,79% de l'investissement au lieu de 1.197.300.000 F CFP par rapport à une clé de financement à 37,5% pour l'Etat et la Province Sud et 25% pour la commune.

Grâce à la **participation de la Province Sud qui pratiquement double** (1,184 milliards au lieu de 626 millions F CFP) le volume d'aide apporté à ce contrat permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes de l'Intérieur.

. La contribution de l'Etat à ce contrat sera sensiblement identique à celle du contrat précédent.

. La participation des communes en pourcentage inférieur à celle du précédent contrat (20,35% au lieu 27,5%).

C'est donc la participation de la collectivité provinciale qui provoque un effet levier au niveau de l'investissement en faveur des communes de l'intérieur puisque **le volume d'investissement permis par le précédent contrat était de 2.552.000.000 F CFP alors qu'il est des 2.985.000.000.F CFP dans le nouveau contrat soit une augmentation de 17%.**

## **VII- LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INTERCOLLECTIVITE 2006-2010**

### **7.1. Le contrat inter-collectivité 2000-2004**

Dans le cadre spécifique du contrat de développement conclu entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les provinces, dénommé contrat Etat / Inter-Collectivités, sept opérations ont été contractualisées pour la période 2000-2004 pour un montant total de **6.507.400.000 F CFP**. La part contractualisée de financement contractualisée a été de **917.300.000 F CFP**. Les opérations principales de ce contrat sont les suivantes :

#### **. L'institut agronomique Néo-calédonien**

Les engagements financiers contractualisés par les différents partenaires représentaient 1,902 milliards F CFP, dont 800 millions F CFP de participation Etat (42 %). La Province Sud est intervenue à hauteur de 375 millions F CFP auquel s'ajoute 210 millions F CFP de contributions en nature (personnel mis à disposition).

L'IAC, malgré des difficultés de mise en route, n'a honoré ses engagements qu'à moitié sur la période. Cependant si l'IAC a connu des succès sur la valorisation de certaines techniques agronomiques ou de conduite d'élevage (maraîchage, cultures fruitières..), la recherche fondamentale est demeurée peu importante

#### **. Le programme ZONECO**

Il s'agit d'un programme pluridisciplinaire dont la finalité est l'identification et l'évaluation de ressources vivantes et minérales, de la zone économique de la Nouvelle -Calédonie. L'essentiel des actions conduites a concerné l'évaluation du potentiel économique de la zone côtière et océanique et sa gestion durable. Le coût total de l'opération est de 711,2 millions F CFP et la part contractualisée de la province Sud a été négligeable.

#### **. La formation professionnelle**

Un effort particulier devait être entrepris dans le domaine de la formation des hommes, notamment dans les secteurs de l'activité minière et touristique, principales ressources de la Nouvelle-Calédonie. Les efforts se sont donc concentrés sur le développement et la réhabilitation de trois centres de formation :le centre de formation aux techniques de la mine et des carrières de Poro (CFTMC), l'Etablissement de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA), le centre de formation hôtelier ECOTEL.

- Le CFTMC : Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 255 MF CFP, dont 155 millions F CFP de part Etat et 10 millions F CFP de part provinciale. Les investissements ont permis de renouveler divers équipements et matériels de chantiers du centre.

- La rénovation du centre ECOTEL : Cette opération a permis de rénover et mettre aux normes d'hygiène et de sécurité, les bâtiments et les équipements d'ECOTEL et de construire un bâtiment annexe destiné à l'hébergement des stagiaires. Le coût de l'investissement programmé s'est établi à 66 MF CFP, dont 19 MF de part Etat et la Province Sud est intervenu à hauteur de 43,03% soit 28,40 millions F CFP.

#### **La recherche aquacole**

Cette opération concerne la restructuration et la réhabilitation de la station aquacole de Saint-Vincent (Boulouparis) et la création d'une base d'assistance technique au développement aquacole en province Nord (laboratoire côtier de Koné). Il s'agit aussi de renouveler le matériel scientifique et technique des stations. Les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 490 MF CFP avec une participation de l'Etat de 300 MF CFP. La Province Sud est intervenu à hauteur de 100,500 millions F CFP. Il faut ajouter 170 millions F CFP en contribution en nature.

Les travaux concernant la station de St Vincent ont pris beaucoup de retard et n'ont pas encore débuté. Les travaux de construction de la base technique du Nord ont en revanche été réalisés. Les équipements scientifiques ont été acquis par l'IFREMER.

Ainsi, en ce qui concerne le contrat de développement inter-collectivité qui s'est élevé à **6.507.400.000 F CFP**, la Province Sud qui est intervenu à hauteur de 14,10% soit **917.300.000 F CFP** a été le deuxième contributeur derrière l'Etat qui a contribué à hauteur de 28,94% du contrat soit 1.883.000.000 F CFP.

## 7.2. Le CONTRAT INTER-COLLECTIVITES 2006-2010

Le présent contrat de développement, traduit la volonté des différentes collectivités de poursuivre les actions mises en œuvre lors de la précédente génération de contrats d'une part, et, d'autre part, leurs engagements dans de nouveaux programmes nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, certaines des opérations contractualisées s'inscrivent dans la continuité des programmes réalisés dans le cadre de la précédente génération de contrats de développement. Il s'agit des opérations de recherche en agronomie, en aquaculture ainsi que celles relatives au programme ZONECO, contractualisé depuis 1999. De même sont poursuivies les actions de formation aux métiers de la mine.

De nouvelles actions de recherche (CNRT) et de développement durable (inscription du récif corallien) seront entreprises dans le cadre du présent contrat. Un important volet culturel et sportif sera également introduit ainsi que de nouvelles actions spécifiques concernant la formation des hommes.

### 7.2.1. Action : aménagement des territoires et développement durable

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Aménagement des territoires, développement durable et recherche</b>							
<b>ETAT</b>	34,3%	378 047 135	325 047 136	242 863 962	242 863 962	242 863 962	<b>1 431 686 157</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	12,0%	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	<b>500 000 000</b>
<b>Province îles</b>	5,6%	46 800 000	46 800 000	46 800 000	46 800 000	46 800 000	<b>234 000 000</b>
<b>Province Nord</b>	18,8%	261 791 011	206 792 696	104 712 360	104 712 360	106 391 573	<b>784 400 000</b>
<b>Province Sud</b>	22,7%	326 664 607	231 005 618	128 667 416	128 667 416	130 094 943	<b>945 100 000</b>
<b>Autres</b>	6,5%	56 404 494	53 328 652	53 943 820	53 943 820	55 379 214	<b>273 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 169 707 247</b>	<b>962 974 102</b>	<b>676 987 558</b>	<b>676 987 558</b>	<b>681 529 692</b>	<b>4 168 186 157</b>

## OPERATION N° 1 : PROGRAMME DE CONSERVATION DES FORETS SECHES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Le programme « forêt sèche » a démarré en septembre 2001 avec la signature d'un premier accord-cadre pour une période de 5 ans regroupant 10 partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs et la validation du schéma directeur de cette opération. Ce programme, arrivant à son terme en septembre 2006, doit être poursuivi afin d'assurer une dynamique indispensable à la préservation de cet écosystème gravement menacé car fortement soumis à l'action de l'homme (élevage et feux). De plus, la préservation de cet écosystème est un élément fort du plan d'action de la Nouvelle-Calédonie sur la biodiversité.

Il s'agit de protéger les habitats et les espèces prioritaires, de restaurer les espaces dégradés, de développer le programme auprès des partenaires actuels et nouveaux et d'assurer la gestion pérenne des activités du programme.

Cinq grands types d'actions sont programmés au titre du présent contrat :

- amélioration des connaissances
- protection des milieux fragiles
- restauration des zones dégradées
- valorisation du milieu
- mise en place d'un plan de gestion des forêts sèches de la Nouvelle-Calédonie (SIG, mesures réglementaires).

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 290 665 871 F CFP dont 59 665 871 F CFP (20,53%) de participation de l'Etat. La participation de la Province Sud s'établit à 25% soit 72.600.000 F CFP.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Programme de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie</b>							
ETAT	20,5%	11 933 175	11 933 174	11 933 174	11 933 174	11 933 174	59 665 871
Province Nord	29,4%	19 191 011	15 592 696	16 312 360	16 312 360	17 991 573	85 400 000
Province Sud	25,0%	16 314 607	13 255 618	13 867 416	13 867 416	15 294 943	72 600 000
Autres	25,1%	16 404 494	13 328 652	13 943 820	13 943 820	15 379 214	73 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>63 843 287</b>	<b>54 110 140</b>	<b>56 056 770</b>	<b>56 056 770</b>	<b>60 598 904</b>	<b>290 665 871</b>

### **OPERATION N° 2 : L'INSCRIPTION DE PARTIES REMARQUABLES DU RECIF CORALLIEN AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

La Nouvelle-Calédonie possède la seconde plus longue barrière récifale de la planète. Les collectivités locales et l'Etat, reconnaissant l'intérêt universel du site, se proposent d'en inscrire une partie sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le dossier est en cours de rédaction et la demande sera effectuée en 2007 pour une inscription éventuelle en 2008.

L'objectif global du programme est de reconnaître, au plan international, la valeur patrimoniale unique de cette barrière récifale. Au plan local il permettra de mettre en œuvre une gestion intégrée des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont associés.

L'objectif spécifique est de disposer d'un fonds permettant le fonctionnement des structures de gestion, la réalisation de plans de gestion propres à chaque site inscrit et l'acquisition de moyens de surveillance. L'ensemble correspond aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Le coût de l'opération, correspondant au fonds d'amorçage, est estimé à 23 866 348 MF CFP financé à 100 % par l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Inscription de parties remarquables du récif corallien au patrimoine mondial de l'UNESCO</b>							
ETAT	100,0%	11 933 174	11 933 174				23 866 348
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 933 174</b>	<b>11 933 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 866 348</b>

### **OPERATION N° 3 : LE PROGRAMME ZONECO**

Le programme ZONECO est un programme pluridisciplinaire dont la finalité est l'identification et l'évaluation des ressources marines de la zone économique de la Nouvelle-Calédonie. Il dispose de ressources humaines et financières apportées par les divers partenaires que sont les organismes scientifiques et de recherche tels l'IRD, l'IFREMER, Météo-France, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), et les collectivités publiques (Etat, Nouvelle-Calédonie, provinces Nord, Sud et Iles Loyauté).

A partir de 1999, le programme ZONECO a été contractualisé dans le cadre de l'avenant portant prolongation en 1999 de la convention Etat-territoire 1993-1997 puis dans le cadre du contrat inter collectivités 2000-2004.

Les diverses disciplines mises en œuvres dans le programme ZONECO sont la géologie, la géo-physique, l'océanographie physique, la biologie marine et l'halieutique.

Pour les campagnes en mer, le programme ZONECO utilise des moyens lourds tels que les navires océanographiques français ou étrangers. A terre, il s'est doté d'un outil informatique performant de traitement et d'archivage des données. L'une des fonctions majeures de cet outil est de rendre les données aisément accessibles aux professionnels du développement et aux scientifiques grâce à la structure de gestion et de valorisation locale ou « SGVL » basée au service des méthodes administratives et de l'informatique (SMAI) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

S'inscrivant dans la continuité des actions conduites précédemment, le programme 2006-2010 devrait s'intégrer dans le plan national sur la biodiversité terrestre et marine.

L'acquisition de connaissances étant un préalable indispensable à la formulation de recommandations pertinentes d'exploitation durable et raisonnée, l'essentiel du programme portera sur l'inventaire et l'évaluation des stocks de ressources vivantes et des gisements des ressources minérales de l'ensemble des eaux calédoniennes.

Les engagements financiers des différents partenaires pour cette opération s'établissent à 360 465 394 F CFP dont 95 465 394 FCF de participation de l'Etat et 60.000.000 F CFP pour les Provinces Sud et Nord.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Programme ZONECO</b>							
<b>ETAT</b>	26,5%	19 093 078	19 093 079	19 093 079	19 093 079	19 093 079	<b>95 465 394</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	33,3%	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	<b>120 000 000</b>
Province Îles	6,9%	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>25 000 000</b>
Province Nord	16,6%	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	<b>60 000 000</b>
Province Sud	16,6%	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	<b>60 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>72 093 078</b>	<b>72 093 079</b>	<b>72 093 079</b>	<b>72 093 079</b>	<b>72 093 079</b>	<b>360 465 394</b>

#### OPERATION N° 4 : LE CNRT « NICKEL ET ENVIRONNEMENT »

L'exploration et l'exploitation du Nickel en Nouvelle-Calédonie s'intensifient avec l'arrivée de nouveaux opérateurs miniers. De plus, la nature minéralogique des réserves de nickel (gisements « silicatés » et « latéritiques ») induit une évolution inéluctable vers l'exploitation et le traitement hydro-métallurgique des latérites, accompagnant le procédé traditionnel pyrométallurgique. Cependant, la lixiviation chimique est un processus nouveau dont il convient de maîtriser l'impact sur l'environnement.

Globalement, afin de promouvoir l'activité minière tout en conservant un patrimoine naturel exceptionnel et une qualité de l'environnement compatible avec un développement économique durable et solidaire, il convient de répondre, par une recherche scientifique appliquée à forte capacité de transfert et de formation, à la demande d'expertise des responsables politiques et économiques du territoire, des provinces et des entreprises minières.

Il est donc prévu dans le cadre du présent contrat de créer en Nouvelle-Calédonie un pôle national et international de recherche et technologie autour du Nickel et de son environnement, avec le label CNRT, en s'appuyant sur une structure de type GIP associant public et privé.

Cet organisme mettra en œuvre des programmes inter, trans. et pluridisciplinaires scientifiques et technologiques et structurera la recherche par mutualisation des moyens et attribution de matériels performants additionnels pour équiper des plate-formes analytiques et technologiques.

Il développera une coopération scientifique nationale et internationale par des collaborations contractualisées et contribuera à une gestion rigoureuse de l'impact environnemental, social et économique du développement minier tout en initiant des programmes symbiotiques privé/public (Organismes de recherche, collectivités locales, opérateurs miniers, bureaux d'étude) avec transfert de technologie.

Il permettra une appropriation par le territoire des compétences qu'il accueille, suscite ou contribue à développer, dans un domaine crucial pour son économie et participera au rayonnement dans la zone pacifique par diffusion et échange de savoirs et compétences.

Les engagements financiers des différents partenaires pour cette opération s'établissent à 1,345 milliard de F CFP dont 600 MF CFP contractualisés avec 200 M F CFP de participation de l'Etat et 58.000.000 F CFP à la charge de la Province Sud.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>CNRT "Nickel et Environnement"</b>							
<b>ETAT</b>	33,3%	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	<b>200 000 000</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	10,0%	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	<b>60 000 000</b>
<b>Province Îles</b>	4,0%	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	<b>24 000 000</b>
<b>Province Nord</b>	9,7%	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	<b>58 000 000</b>
<b>Province Sud</b>	9,7%	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	<b>58 000 000</b>
<b>Autres</b>	33,3%	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	<b>200 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>120 000 000</b>	<b>600 000 000</b>				

### **OPERATION N° 5 & 6 : POURSUITE DE LA RENOVATION DU LABORATOIRE AQUACOLE DE SAINT VINCENT / EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES**

Trente ans après les premiers essais, la Nouvelle-Calédonie peut s'enorgueillir d'avoir créé de toutes pièces une filière aquacole totalement intégrée produisant une crevette d'excellente qualité et certifiée. Cette filière qui réalise une production annuelle de 2000 tonnes représente la deuxième source d'exportation après le nickel, la première du secteur agroalimentaire. Elle génère un chiffre d'affaires de 22,5 millions d'€. Le développement durable de cette filière passe par la poursuite de l'effort de recherche déployé par l'IFREMER

Dans le cadre du contrat inter collectivités 2000-2004, les travaux de restructuration et de réhabilitation de la station aquacole de St Vincent (filiale crevettes) ont été contractualisés pour un montant total de 370 millions F CFP, dont 240 millions de part Etat.

Toutefois, ce programme d'investissement a pris un retard considérable et connaît un dépassement estimé à 260 MCF, dont 190 millions de travaux, 28 millions d'études et 42 millions d'équipements non scientifiques.

L'opération II-5 a pour objectif de poursuivre et terminer les travaux de réhabilitation du laboratoire de St Vincent afin de mener à bien les programmes de recherche en accompagnement de la filière notamment par rapport aux épisodes de mortalité observés.

L'opération 6 consiste, quant à elle, en l'achat et l'installation d'équipements scientifiques et techniques dans ces nouvelles infrastructures.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 260 millions F CFP, dont 83,5 millions F CFP de participation de l'Etat (32%) et 176,500 millions F CFP (68%) de la Province Sud. S'agissant de la rénovation du laboratoire évalué à 24 millions F CFP, 12 millions F CFP sont à la charge de l'Etat (50 %) et de la Province Sud (50%), en ce concerne les équipements scientifiques et techniques et .

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Poursuite de la rénovation du laboratoire de saint Vincent</b>							
ETAT	32,1%	58 450 000	25 050 000				83 500 000
Province Sud	67,9%	123 550 000	52 950 000				176 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>182 000 000</b>	<b>78 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>260 000 000</b>

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Equipements scientifiques du laboratoire de Saint Vincent</b>							
ETAT	50,0%	6 000 000	6 000 000				12 000 000
Province Sud	50,0%	6 000 000	6 000 000				12 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 000 000</b>

### OPERATION N° 7: STRUCTURATION DU LABORATOIRE DE PAYS

Forte de la création réussie d'une filière aquacole dédiée à la crevette et disposant des atouts nécessaires, la Nouvelle-Calédonie peut dorénavant envisager une diversification de la production aquacole (espèces et marchés).

L'objectif est de doter la Nouvelle-Calédonie d'un outil d'application et d'expérimentation polyvalent en aquaculture marine, nécessaire au développement de nouvelles filières de production aquacoles. La vocation de cet outil sera de mettre en œuvre un programme pluriannuel de recherche-développement, notamment en matière de pisciculture marine et d'assurer le transfert des techniques et des résultats au secteur privé.

Le Laboratoire de Pays, implanté, en Province Nord, sur la presqu'île de Foué à Koné, sera constitué de deux composantes principales : une unité pilote de pisciculture marine (écloserie et grossissement) et une unité diversification polyvalente. Une unité de grossissement en cages sera également installée dans la région de POUM.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 465 MF CFP, dont une participation à hauteur de 98 MF (21%) pour l'Etat, de 257 MF (55%) pour la province Nord et de 110 MF (24 %) pour la province Sud.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Structuration du laboratoire de Pays</b>							
ETAT	21,1%	58 800 000	39 200 000				98 000 000
Province Nord	55,3%	154 200 000	102 800 000				257 000 000
Province Sud	23,7%	66 000 000	44 000 000				110 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>279 000 000</b>	<b>186 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>465 000 000</b>

### OPERATION N° 8 : LE FONCTIONNEMENT DE L'IAC

L'Institut agronomique néo-calédonien, ex CIRAD -mandat de gestion- transformé en établissement, associe les trois provinces, la Nouvelle-Calédonie et le CIRAD. L'Etat est membre de droit du conseil d'administration. L'IAC a notamment pour objectif de favoriser le développement rural en Nouvelle-Calédonie par des activités de recherche en appui au développement et des réalisations expérimentales dans les domaines agricoles, forestiers, agro-alimentaires et de l'élevage. Il a aussi vocation à apporter son expertise aux autorités de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre des politiques de développement rural.

Cette structure a également pour mission d'organiser et de gérer la mise en commun par les collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie, des moyens de recherche agronomique en appui au développement. Cet organisme se doit également de contribuer à la diffusion de l'informatique scientifique et technique en direction de toute la profession concernée, de participer à la formation de cadres néo-calédoniens, en particulier en assurant la promotion de scientifiques et de techniciens locaux.

Enfin le développement des relations de coopération scientifique, technique, économique et financière avec les institutions homologues françaises et étrangères ainsi que le partenariat avec le secteur privé constituent également un objectif prioritaire pour l'IAC. Le Conseil d'Administration du 12 avril 2005 a validé un projet de programmation de l'activité de l'IAC pour les 5 ans à venir. Ce projet s'articule autour de 3 axes prioritaires retenus pour la programmation 2006-2010 :

> ► axe 1 : amélioration, diversification et transformation des productions ; cet axe compte 26 actions identifiées

> ► axe 2 : gestion des ressources naturelles ; cet axe comporte 5 actions identifiées

> ► axe 3 : innovation et développement local ; cet axe comporte 11 actions identifiées.

Le financement sollicité doit permettre le fonctionnement de l'IAC dont l'activité est répartie en cinq sites géographiquement séparés accueillant 89 agents.

Il a pour objectif de mettre au point des itinéraires techniques transférables aux services de développement des collectivités, de conduire des expertises dans le cadre de l'appui aux politiques publiques, d'assurer la formation par la recherche.

La contribution du CIRAD à cette opération correspond à la rémunération de ses agents soit à 895 MF CFP.

Par ailleurs, la province Sud met à disposition de l'IAC des personnels dont la rémunération équivaut à un apport de 26 millions de F F CFP par an.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 2 144 MF CFP, dont une participation à hauteur de 859 MF (40,1%) pour l'Etat, de 320 MF CFP pour la Nouvelle-Calédonie (14,9%), de 185 MF CFP pour la Province des Îles Loyauté (8,6%) de 324 MF (15,1%) pour la province Nord et de 456 MF (21,3 %) pour la province Sud.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Fonctionnement de l'Institut Agronomique Calédonien</b>							
ETAT	40,1%	171 837 708	171 837 709	171 837 709	171 837 709	171 837 709	859 188 544
Nouvelle-Calédonie	14,9%	64 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000	320 000 000
Province Îles	8,6%	37 000 000	37 000 000	37 000 000	37 000 000	37 000 000	185 000 000
Province Nord	15,1%	64 800 000	64 800 000	64 800 000	64 800 000	64 800 000	324 000 000
Province Sud	21,3%	91 200 000	91 200 000	91 200 000	91 200 000	91 200 000	456 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>428 837 708</b>	<b>428 837 709</b>	<b>428 837 709</b>	<b>428 837 709</b>	<b>428 837 709</b>	<b>2 144 188 544</b>

#### 7.2.2. Action : Culture, sport, jeunesse et éducation

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Culture, Sport, Jeunesse et éducation</b>							
ETAT	36,3%	203 901 973	475 838 691	421 228 190	367 581 146	249 750 000	1 718 300 000
Nouvelle-Calédonie	41,1%	283 320 064	593 499 216	465 608 047	334 772 674	270 000 000	1 947 200 000
Province Îles	0,5%	11 000 000	11 000 000	0	0	0	22 000 000
Province Nord	4,5%	51 400 000	68 250 000	38 350 000	38 250 000	18 750 000	215 000 000
Province Sud	7,0%	64 800 000	97 000 000	69 200 000	69 000 000	30 000 000	330 000 000
Autres	10,7%	8 000 000	133 500 000	121 500 000	121 500 000	121 500 000	506 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>622 422 037</b>	<b>1 379 087 907</b>	<b>1 115 886 237</b>	<b>931 103 820</b>	<b>690 000 000</b>	<b>4 738 500 000</b>

### OPERATION N° 1 : L'ACADEMIE DES LANGUES KANAKS

Aux termes du point 1. 3. 3 du « préambule de l'accord de Nouméa » les langues kanak sont avec le français des langues d'enseignement.... Une académie des langues kanak, établissement local dont le conseil d'administration sera composé de locuteurs désignés en accord avec les autorités coutumières, sera mise en place. Elle fixera leur règles d'usage et d'évolution

Reconnues comme langues d'enseignement et de culture, les langues kanak du patrimoine culturel de la Nouvelle-Calédonie.

L'opération consiste à accompagner les travaux de réflexion préparatoires, conduits sous l'égide du sénat coutumier, et à mettre en place cet établissement local tel qu'il est prévu par l'accord de Nouméa, la loi organique et l'accord particulier pour le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie de janvier 2002.

Les objectifs spécifiques recherchés sont les suivants ;

- fixation des normes graphiques et des usages des 28 langues vernaculaires kanak,
- recherches et études sur l'évolution des langues kanakes,
- validation des outils de référence ; vocabulaire, dictionnaires et grammaires sur propositions des locuteurs des langues concernées.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 50 millions F CFP, dont 25 millions F CFP (50%) de participation de l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Académie des langues Kanaks</b>							
ETAT	50,0%	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Nouvelle-Calédonie	50,0%	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
TOTAL	100,0%	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

## OPERATION N° 2: L'ECOLE D'ART DE NOUVELLE-CALEDONIE

Depuis la fermeture de l'école d'art de Nouméa en décembre 2003, il n'existe plus de structure publique d'enseignement des arts plastiques en Nouvelle-Calédonie.

L'objectif global de l'opération est de créer une structure permettant de développer un enseignement et une formation dans le domaine des arts plastiques adaptés aux méthodes actuelles et aux réalités culturelles du pays, sans que soit rompu le lien ombilical avec les sources traditionnelles de l'art kanak et océanien.

Cette structure pourrait comprendre deux établissements, l'un situé en province Nord tandis que l'autre en province Sud.

Les objectifs spécifiques de cette opération sont :

- créer les conditions permettant aux étudiants, aux artistes et artisans d'art de participer pleinement à l'élaboration et à la réalisation du projet éducatif et culturel de l'établissement.
- adapter la formation professionnelle des artistes créateurs et des artisans d'art aux méthodes actuelles en prenant en compte leurs aspirations et leurs projets.
- intégrer les projets des étudiants, des artistes et des artisans d'art dans le plan de développement culturel, économique et social du pays.
- contribuer à la diffusion des arts visuels et assurer un rôle d'expertise dans ce domaine.
- développer des échanges avec l'environnement régional et plus largement à international.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 500 millions F CFP, dont 175 millions F CFP (35%) de participation de l'Etat et 100 millions F CFP (20%) de participation provinciale.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Ecole d'Art de Nouvelle-Calédonie</b>							
ETAT	35,0%	0	43 750 000	43 750 000	43 750 000	43 750 000	175 000 000
Nouvelle-Calédonie	32,0%		40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	160 000 000
Province Nord	13,0%		16 250 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000	65 000 000
Province Sud	20,0%		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
TOTAL	100,0%	0	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	500 000 000

### OPERATION N° 3: L'EXTENSION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE

L'objectif global, traduit dans l'article 5.1 de l'accord particulier sur le développement culturel, est le développement de l'enseignement de la musique en Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit d'agrandir les locaux du conservatoire de musique à Nouméa, les locaux actuels étant insuffisants pour lui permettre de remplir pleinement son rôle de service public et de développer son activité.

Les objectifs spécifiques de cette opération sont les suivants :

- enseignement de nouvelles disciplines,
- structuration du département des musiques actuelles et de la formation des musiciens intervenants,
- répondre aux attentes du public.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 110 millions F CFP, dont 55 millions F CFP (50%) de participation de l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Extension du Conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie à Nouméa</b>							
ETAT	50,0%		27 500 000	13 750 000	13 750 000		55 000 000
Nouvelle-Calédonie	50,0%		27 500 000	13 750 000	13 750 000		55 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>55 000 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>0</b>	<b>110 000 000</b>

### OPERATION N° -4: LA CONSTRUCTION EN PROVINCE NORD DE L'ANTENNE DU CMNC

Pour cette opération menée parallèlement à l'extension des locaux du conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie (CMNC) à Nouméa, l'objectif est également de développer l'enseignement de la musique en Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de doter la province Nord d'une antenne du CMNC à Koné, dans le cadre du rééquilibrage culturel A l'heure actuelle, les cours du CMNC sont dispensés au sein de la bibliothèque municipale. La réalisation de cette antenne est aussi l'occasion de créer le Département des Musiques Traditionnelles du CMNC.

L'antenne du CMNC s'intégrera au sein du complexe culturel de Koné dont la construction est inscrite au contrat de développement Etat/province Nord 2006-2010. La fin des travaux est programmée pour 2009.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 60 millions F CFP, dont 30 millions F CFP (50%) de participation de l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Construction en Province Nord de l'antenne du Conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie</b>							
ETAT	50,0%		15 000 000	7 500 000	7 500 000		30 000 000
Nouvelle-Calédonie	50,0%		15 000 000	7 500 000	7 500 000		30 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>30 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>60 000 000</b>

## **OPERATION N° 5 : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE L'ADCK**

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions et priorités, l'A.D.C.K. - Centre culturel Tjibaou doit pouvoir investir pour entretenir, réadapter, agrandir ou construire les espaces et locaux dont elle a besoin ou qu'elle occupe. Jusqu'à aujourd'hui, les dépenses d'investissement étaient couvertes par l'excédent de fonctionnement et les écritures d'amortissement. Aucune recette spécifique d'investissement n'a été allouée depuis 1998.

Pour répondre aux besoins du centre, un programme d'investissement quinquennal est arrêté. Il se décompose en deux programmes :

□ programme de renouvellements ; collection, informatique, matériel audiovisuel, constructions traditionnelles, signalétique, matériel scénique, mobilier, projecteurs, bâtiments.

□ programme de mesures nouvelles ; cabines d'accueil, éclairage de l'accueil, amélioration des ateliers d'artistes, de la vidéosurveillance, aménagement du chemin kanak, réaménagements et agrandissement des bureaux, de l'hébergement, des réserves, espace de répétition danse/théâtre, salle de formation professionnelle.

Les objectifs spécifiques de cette opération sont :

- l'application de la convention triennale d'objectifs et de moyens de l'établissement,
- assurer la pérennisation du fonctionnement de l'établissement et son développement

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 300 millions F CFP, dont 150 millions F CFP (50%) de participation de l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Financement du programme d'investissements de l'ADCK- Centre culturel jean-Marie TJIBAOU</b>							
<b>ETAT</b>	50,0%	20 000 000	25 000 000	30 000 000	35 000 000	40 000 000	<b>150 000 000</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	50,0%	20 000 000	25 000 000	30 000 000	35 000 000	40 000 000	<b>150 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>40 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>300 000 000</b>

### *7.2.3. Culture et sport*

## **OPERATION N° 1 : CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE EN PROVINCE SUD**

Il s'agit de doter la Nouvelle-Calédonie d'une salle permettant d'accueillir dans de bonnes conditions des événements d'envergure internationale dans le domaine du spectacle vivant et du sport. Ce type d'infrastructure fait aujourd'hui défaut sur le territoire et sera, en outre, dans la perspective de l'organisation des Jeux du Pacifique de 2011, totalement en rapport avec la dimension et l'importance de la manifestation.

L'opération consiste à construire une salle à vocation culturelle et sportive de 5 000 places, avec possibilité d'ouverture sur un espace plein-air de 15 000 places, dans l'agglomération de Nouméa. La mise en fonctionnement de la salle est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 1 800 millions F CFP, dont 594 millions F CFP (33%) de participation de l'Etat.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Construction d'un salle Polyvalente culturelle et sportive en Province Sud</b>							
ETAT	33,0%	0	148 500 000	148 500 000	148 500 000	148 500 000	594 000 000
Nouvelle-Calédonie	40,0%		180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	720 000 000
Autres	27,0%		121 500 000	121 500 000	121 500 000	121 500 000	486 000 000
TOTAL	100,0%	0	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	1 800 000 000

### OPERATION N° 2 : CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR ET D'EXPERTISE POUR LES SPORTS ET LA CULTURE

L'opération a pour objet la création d'une structure d'accueil à vocation de « séjour » et de « formation » dans les domaines sportifs, culturels et sociaux.

Au delà de son intérêt pour l'accueil des Jeux du Pacifique 2011, ce lieu permettra :

- L'accueil et le regroupement de publics d'activités diverses dans des conditions optimales,
- Le développement des relations et la coopération avec les Etats de la zone Pacifique,
- La possibilité aux populations de l'intérieur et des îles de disposer d'un lieu de référence et d'accéder aux équipements sportifs et culturels,
- Le regroupement de stagiaires en formation dans les domaines sportifs, culturels et sociaux.

Cet équipement comprendra un centre d'hébergement de 128 lits et des salles de formation bénéficiant d'équipements multimédia et d'outils pédagogiques. La date d'achèvement des travaux est prévue fin 2008.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 300 millions F CFP, dont 90 millions F CFP (30%) de participation de l'Etat et 210 millions F CFP pour la Nouvelle-Calédonie (70%).

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Création d'un centre international de séjour et d'expertise pour les sports et la culture</b>							
ETAT	30,0%	4 176 611	22 076 372	59 665 871	4 081 146		90 000 000
Nouvelle-Calédonie	70,0%	9 745 426	51 511 535	139 220 366	9 522 674		210 000 000
TOTAL	100,0%	13 922 037	73 587 907	198 886 237	13 603 820	0	300 000 000

### OPERATION N° 3 : CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS DE L'UNIVERSITE

L'université de Nouvelle-Calédonie accueille plus de 2 500 étudiants par an. Le regroupement des filières à Nouville prévu prochainement justifie la création d'un pôle sportif sur ce site, d'autant que le foncier existe et est disponible. L'UNC ne dispose à Nouville que d'un terrain de football non réglementaire et de trois terrains de volley-ball engazonnés et mal éclairés. Ces équipements de base sont inadaptés et insuffisants pour répondre au développement rapide du nombre de pratiquants sportifs (500 universitaires).

La halle des sports de l'université sur le site de Nouville devrait comprendre une surface de 780 m<sup>2</sup> au sol pour y implanter des terrains réglementaires (5) de hand-ball, football en salle, basket-ball, badminton et volley-ball. Ces terrains seront complétés par une structure garantissant une continuité de l'enseignement du sport par tous les temps.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 150 millions F CFP, dont 70 millions F CFP (46,7%) de participation de l'Etat, 30 MF (20%) pour la Nouvelle-Calédonie, 30 MF (20%) pour la province Sud et 20 MF (13,3%) à la charge de la commune de Nouméa.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Construction de la halle des sports de l'université</b>							
ETAT	46,7%	28 000 000	42 000 000				70 000 000
Nouvelle-Calédonie	20,0%	12 000 000	18 000 000				30 000 000
Province Sud	20,0%	12 000 000	18 000 000				30 000 000
Autres	13,3%	8 000 000	12 000 000				20 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>60 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>

#### **OPERATION N° 4 : CAMPUS UNIVERSITAIRE ET POLE DE SERVICE A NOUVILLE**

Le regroupement des filières universitaires à Nouville prévu prochainement justifie la création d'un campus universitaire (hébergement et restauration) et un pôle de service sur ce site. Proche du centre ville, Nouville est un quartier peu animé en dehors des heures d'activités, sans commerce et mal desservi par les transports publics.

L'objectif de cette opération est de construire la première phase du campus universitaire tout en faisant du centre historique de Nouville un pôle scientifique et culturel majeur en aménageant la place de Nouville, cœur du site historique, pour y accueillir un pôle de service, parallèlement aux travaux d'extension de l'université.

Les engagements financiers des différents partenaires s'établissent à 500 millions F CFP, dont 250 MF (50%) de participation de l'Etat, 100 MF (20%) pour la Nouvelle-Calédonie, 100 MF (20%) pour la province Sud et 50 MF (10%) à la charge de la province Nord.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Campus universitaire et pole de service à Nouville</b>							
ETAT	50,0%	7 000 000	10 000 000	110 500 000	110 000 000	12 500 000	250 000 000
Nouvelle-Calédonie	20,0%	2 800 000	4 000 000	44 200 000	44 000 000	5 000 000	100 000 000
Province Nord	10,0%	1 400 000	2 000 000	22 100 000	22 000 000	2 500 000	50 000 000
Province Sud	20,0%	2 800 000	4 000 000	44 200 000	44 000 000	5 000 000	100 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>221 000 000</b>	<b>220 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>500 000 000</b>

#### **OPERATION N° 5 : LE CENTRE DE FORMATION AUX TECHNIQUES DES MÉTIERS DE LA MINE ET DES CARRIÈRES (CFTMC)**

L'objectif global de ce projet porté par le CFTMC est d'accompagner les grands projets miniers de la Nouvelle-Calédonie en préservant l'environnement.

Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer la qualification des calédoniens aux métiers de la mine,
- accroître la maîtrise professionnelle de la conduite des engins et de leurs nouvelles technologies,
- renforcer la sécurité des stagiaires,
- ouvrir des formations adaptées au secteur des travaux publics.

Ce projet vise à renouveler le plateau technique du CFTMC afin d'offrir à ses stagiaires un enseignement pratique, efficace, et adapté au travail de la mine d'aujourd'hui. Les activités comprennent ainsi l'acquisition d'engins de nouvelle technologie et d'outils pédagogiques adaptés.

Le montant global des acquisitions de ce projet s'élève à 934 MF, dont une participation à hauteur de 268,9 MF (28,79 %) pour l'Etat, 443,1 MF CFP (47,4 %) pour la Nouvelle-Calédonie, de 22 MF CFP (2,4 %) pour la province des Iles, de 100 MF CFP (10,7 %) pour la province Nord et de 100 MF CFP (10,7 %) pour la province Sud.

	TAUX	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	TOTAL
<b>Le centre de formation aux techniques des métiers de la mine et des carrières</b>							
ETAT	28,8%	134 450 000	134 450 000				268 900 000
Nouvelle-Calédonie	47,4%	221 550 000	221 550 000				443 100 000
Province Îles	2,4%	11 000 000	11 000 000				22 000 000
Province Nord	10,7%	50 000 000	50 000 000				100 000 000
Province Sud	10,7%	50 000 000	50 000 000				100 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>467 000 000</b>	<b>467 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>934 000 000</b>

(Montant en FCP)

#### Détail des investissements

CONTRAT	%	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	Total CD 06-10
matériel perfectionnement	46,3%	216 000 000	216 000 000				432 000 000
matériel d'apprentissage	43,9%	205 000 000	205 000 000	0	0	0	410 000 000
matériel de Travaux publics	9,9%	46 000 000	46 000 000				92 000 000
<b>TOTAL en FCP</b>	<b>100%</b>	<b>467 000 000</b>	<b>467 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>934 000 000</b>
ETAT	28,79%	134 450 000	134 450 000	0	0	0	268 900 000
NC	47,4%	221 550 000	221 550 000	0	0	0	443 100 000
Province Îles	2,4%	11 000 000	11 000 000	0	0	0	22 000 000
Province Nord	10,7%	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100 000 000
Province Sud	10,7%	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100 000 000
<b>TOTAL en FCP</b>	<b>100,0%</b>	<b>467 000 000</b>	<b>467 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>934 000 000</b>

### **OPERATION N° 6 : LA FORMATION DES ACTEURS DE LA PROTECTION CIVILE**

Le plan d'actions pour la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie, proposé lors du comité des signataires de l'Accord de Nouméa le 20 janvier 2005, prévoit entre autres mesures, que la Nouvelle-Calédonie lance, avec l'Etat, les démarches nécessaires à la création d'une école de formation des sapeurs-pompiers de la Nouvelle-Calédonie.

Cette école été créée en février 2005 sous statut loi 1901 - elle regroupe l'ensemble des centres de secours de Nouvelle Calédonie

- L'école des sapeurs pompiers comprend 4 volets principaux:

1. Un volet formation initiale et continue des sapeurs pompiers volontaires et professionnels
2. Un volet social : validation des expériences et formations acquises dans le cadre de l'activité de sapeur pompier volontaire par des titres officiels afin de permettre une mise en valeur sur le plan professionnel
3. Un volet formation de spécialités liées aux risques industriels (chimiques, hydrocarbures, pollution...) avec la mise en place de plateaux techniques spécifiques.  
Ouverture de ses formations aux personnels des entreprises à risques (stage commun pompier/entreprise)
4. Un volet opérationnel : L'école pourra en cas de déclenchement de plan de secours (catastrophes naturels ou technologiques) ou lors d'opérations importantes (feux de brousses), apporter son soutien à l'organisation des secours déjà mis en place.

Afin d'avoir une homogénéité dans les actions de formations, l'école s'occupe de l'organisation de la planification et de la gestion de la formation des sapeurs pompiers volontaires et professionnels des communes.

Dors et déjà le plan de formation 2006, 2007, 2008 est orienté sur la formation initiale, continue et de spécialité des sapeurs pompiers volontaires et professionnels, avec une perspective de formation de plus de 150 pompiers par an au minimum.

Le programme de formation 2009 et 2010, non encore défini à ce jour, sera orienté sur la formation des risques industriels, technologiques et environnementaux (pollution hydrocarbure, chimique etc.).

Le programme de formation initiale réalisé sur trois années, est estimé à 34,5 MF, dont 10,4 MF (30,1%) de part Etat. le programme de formation 2009-2010 orienté sur la formation des risques industrielles sera défini ultérieurement.

## VIII- LES MOYENS DE FINANCEMENT DES CONTRAT 2006-2010 (voir tableau ci-après)

La Province Sud va au cours des cinq prochaines années concentrer son effort financier sur les actions prévues aux différents contrats signés avec les différents partenaires institutionnels : l'Etat, les communes de l'agglomération et de l'intérieur, la Nouvelle –Calédonie et les Provinces Nord et Iles Loyauté.

Globalement, le volume des contrats 2006-2010 est de **45,563 milliards F CFP**. Il est en augmentation de **9,358 milliards F CFP** par rapport à l'ensemble des contrats précédents dont le montant global était de **36,205 milliards F CFP**, soit + 25,85%. Ce contrat global est soutenu par les différents partenaires à hauteur de :

- **19.167.338.373 F CFP** par l'Etat soit 42,07%
  - **13.914.315.185 F CFP** par la Province Sud soit 30,54%
  - **12.481.792.601 F CFP par les autres partenaires** (toutes communes et autres collectivités)
- Le montant du contrat de développement 2006-2010, de **16.586.500.000 F CFP** est en augmentation sur la nouvelle période 2006-2010 pour un montant **501,5 millions F CFP soit une variation de + 3,12% par rapport à 2000-2004.**

- Le nouveau contrat d'agglomération d'un montant de **17.085.345.790.F CFP**, enregistre une évolution de 3,473 milliards F CFP environ soit +26%. La participation de l'Etat passe de **5,695 milliards F CFP** à **6,549 milliards F CFP** soit + 13%. La Province Sud augmente également sa participation de **653 millions F CFP sur les 5 ans**, pour passer de 2,541 milliards F CFP à **3,195 milliards F CFP** soit une variation de +26% par rapport à 2000-2004. On note donc un effort significatif de la Province Sud en faveur des communes de l'agglomération pour accompagner leur développement compte tenu de la croissance urbaine de plus en plus forte.

- Un effort particulier a été engagé par la Province qui s'inscrit dans le cadre d'un nouveau partenariat Etat/Province Sud en faveur des communes de l'intérieur pour un contrat d'un montant total de **2.985.000.000 F CFP**. La part de l'Etat à ce contrat de **1.209.675.000 F CFP** reste à peu près équivalente à celle de la période précédente. La Province Sud a pour cette nouvelle période contractualisé avec l'Etat une enveloppe à hauteur de **1.184.925.000 F CFP** destiné à l'amélioration des conditions de vie des populations des communes de l'intérieur de la Province Sud, étant précisé que sur la période précédente, la Province Sud était intervenue en directe auprès des communes à hauteur de 626 F CFP. **Entre les deux générations de contrat, la Province Sud double pratiquement sa participation et entraîne de ce fait un effet de levier non négligeable pour les investissements communaux.**

- En ce qui concerne le **contrat inter-collectivité 2006-2010**, entre l'Etat et les collectivités, le volume des opérations arrêtées s'établit à **8.906.686.157 F CFP**. Le volume de ce contrat a augmenté de 36,87% par rapport au contrat inter-collectivité 2000-2004 qui était de 6.507.400.000 F CFP. La participation de l'Etat qui est de **3,149 milliards F CFP** est en augmentation de 67,27%. La participation de la Province Sud a également augmenté de **358,4 millions FCFP** soit une variation de 39,07% par rapport à 2000-2004. La Province Sud est le troisième bailleur de fonds de ce contrat après l'Etat et la Nouvelle-Calédonie.

**Ainsi, sur l'ensemble des contrats 2006-2010, on retiendra que par rapport à la période 2000-2004 :**

- Le volume global du nouveau contrat est de **45,563 milliards F CFP**. Il est en augmentation de **9,358 milliards F CFP** soit une variation +25,85%,

- La participation de l'Etat à l'ensemble des quatre contrats est passée de **15,620 milliards F CFP** à **19,167 milliards F CFP** soit une augmentation de 22,71% entre les deux générations de contrats. Cela représente par rapport à son engagement financier sur la période 2000-2004, une augmentation de 3,535 milliards F CFP qui se traduit par une augmentation de sa participation sur les cinq prochaines années de **709,4 millions F CFP** par an.

Sur les trois contrats qui concernent particulièrement la Province Sud pour la période 2006-2010 (c'est-à-dire le contrat de développement, le contrat d'agglomération, le contrat avec l'Etat et les communes de l'intérieur), la participation de l'Etat va passer de **13,737 milliards F CFP** à **16,017 milliards F CFP** soit une augmentation de 16,60% .

Sur ces contrats précités, la participation de la Province Sud passera de **10,584 milliards F CFP** à **12,638 milliards F CFP** soit une augmentation de 19,41%, ce qui traduit l'effort financier de la Province Sud sur cette nouvelle génération de contrat.

- La participation globale de la province **entre ces deux générations de contrats** est passée de **11.501 milliards F CFP** à **13, 914 milliards F CFP**. Elle est en augmentation de **2,412 milliards F CFP** soit une variation de +20,98 %. Cela représente par rapport à l'engagement contractuel de la Province Sud sur la période 2000-2004, une augmentation de sa participation annuelle **482 millions F CFP**, pour **les 5 prochaines années**.

- **En conclusion, la dotation annuelle à mobiliser par la collectivité provinciale pour couvrir l'ensemble de ces engagements contractuels pour la prochaine génération de contrat (2006-2010) s'élèvera donc à 2,782 milliards F CFP.**

La mise en œuvre de ces contrats et le lancement des appels de fonds auprès des partenaires, nécessite que le président soit habilité par votre assemblée à signer lesdits contrats.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée de la Province Sud.

Le Président

Le Président